Résultats 2023

Rapport financier

SYENSQO

Information réglementée
Publiée le 12 mars 2024 à 7h00

Table des matières

Note préliminaire 2
Analyse des résultats sous-jacents 3
Informations complémentaires 13
Etats financiers intermédiaires consolidés condensés [1] 19
Notes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés 23
Glossaire 32

Note préliminaire

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente également d'autres indicateurs de performance (« sous-jacents ») afin de fournir une indication plus cohérente et comparable de la performance financière sous-jacente et de la situation financière du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie. Ces indicateurs offrent une vision équilibrée des activités du groupe et sont jugés utiles par les investisseurs, les analystes et les agences de notation de crédit, dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la position bilancielle ou les flux de trésorerie passés ou futurs du groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel Syensqo opère et constituent donc une aide utile pour les investisseurs qui souhaitent comparer la performance du groupe à celle de ses pairs. Les indicateurs de performance sous-jacents ajustent les chiffres IFRS pour tenir compte des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, des dépréciations d'actifs et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse de la performance sous-jacente du Groupe. Sauf indication contraire, les commentaires sur les résultats présentés en pages 3 à 8 se réfèrent aux données sur une base sous-jacente.

Analyse des résultats sous-jacents

	Quatrième trimestre				Douze mois			
Sous-jacent (en millions d'€)	**2023**	**2022**	***% YoY***	***% organique***	**2023**	**2022**	***%YoY***	***% organique***
Chiffre d'affaires	1 577	1 930	-18,3%	-14,2%	6 834	7 890	-13,4%	-10,2%
EBITDA	294	397	-25,9%	-20,6%	1 618	1 863	-13,1%	-10,0%
Marge d'EBITDA	18,7%	20,6%	*-190 bps*	-	23,7%	23,6%	*+10 bps*	-
Cash flow opérationnel					1 275	1 336	-4,6%	
FCF					448	577	-22,3%	-
ROCE (LTM)					10,6%	13,7%	*-310 bps*	-

Faits marquants

- Scission réussie du groupe Solvay. Création d'un **nouveau leader indépendant de la chimie de spécialité**, coté en bourse et qui se concentre sur l'innovation et la croissance
- **Le chiffre d'affaires net** de €6,8 milliards est en diminution de 10% organiquement par rapport à une année 2022 record, en raison d'une baisse des volumes de 11% et d'une augmentation des prix de 1%. Les volumes ont été affectés par un environnement macroéconomique atone ainsi que le déstockage chez nos clients, partiellement compensés par la forte croissance de l'activité Composite Materials
- **EBITDA sous-jacent** de €1,618 milliard en ligne avec les perspectives annoncées pour l'année 2023 ; la marge d'EBITDA de 23,7% a augmenté de 10 points de base en glissement annuel, soutenue par la forte hausse des prix nets
- Bénéfice net sous-jacent de €752 millions
- Solide **Cash flow opérationnel** de €1,3 milliard permettant d'accélérer nos investissements visant la croissance à long terme et le renforcement de notre position de leader. Free cash flow aux actionnaires de €448 millions
- **Bilan** renforcé avec une dette nette à la fin de 2023 de €1,6 milliard et un ratio d'endettement de 1,0x
- **Rendement des capitaux employés** (ROCE) de 10,6%
- **Proposition de dividende** de €1,62 par action (taux de distribution de 23%), comme annoncé en novembre 2023, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 23 mai 2024
- Lancement de nouveaux objectifs plus ambitieux en matière de **développement durable**, visant la neutralité carbone d'ici 2040
- **50% de l'objectif** de réduction des émissions de GES (scope 1 & 2 et scope 3[1]) pour 2030 a déjà été atteint

Ilham Kadri, CEO

"2023 a été une année historique pour Syensqo et je suis fière de ce que nous avons réalisé dans un environnement macroéconomique incertain. Nous avons mené à bien la scission de Solvay, lancé le titre Syensqo en bourse sur Euronext Bruxelles et Paris et nous avons atteint notre objectif d'EBITDA pour 2023, tout en renforçant la position financière du Groupe. La forte génération de cash nous a permis d'accélérer le rythme de nos investissements dans des technologies et plateformes stratégiques conformément à nos objectifs à moyen terme."

"Au cours des deux dernières années, nous avons nettement surperformé nos marchés et notre groupe de pairs. Bien que nous prévoyons une reprise modérée de la demande sur bon nombre de nos marchés finaux en 2024, je n'ai jamais été aussi confiante dans les moteurs à long terme de notre Groupe et dans la capacité de nos équipes à innover et à gagner de nouveaux clients pour continuer créer de la valeur pour nos actionnaires."

Perspectives 2024

Pour 2024, nous nous attendons à ce que la dynamique globale de la demande sur nos principaux marchés finaux reflète les tendances déjà observées à la fin de 2023, avec des volumes stables. La fin du déstockage chez nos clients sur certains marchés finaux pointe vers une demande en cours de stabilisation depuis le début de l'année 2024. Par conséquent, nous nous attendons à une amélioration de l'EBITDA 2024, à partir du 1er trimestre, par rapport à son niveau au 4e trimestre 2023.

L'EBITDA sous-jacent pour l'année 2024 est actuellement estimé entre €1,4 milliard et €1,55 milliard. Le bas de la fourchette est aligné sur la dynamique actuelle du marché et sur la performance de l'EBITDA annualisé que nous prévoyons d'atteindre au T1 2024. La partie supérieure de la fourchette suppose une modeste reprise des volumes en glissement annuel, principalement au H2 2024, dépendant des développements macroéconomiques et de l'état de la demande.

[1] Cinq catégories prioritaires couvrant au moins 70 % du champ d'application total, éligibles au SBTi

Les dépenses d'investissement devraient se situer entre €600 et 650 millions et tiennent compte de la priorité donnée à nos investissements sur la base des perspectives pour 2024 ainsi que de l'accélération observée en 2023. Le free cash flow devrait se situer entre €400 et 500 millions, à l'exclusion du paiement d'environ US$180 millions au Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey et annoncé précédemment dans le cadre du dossier des PFAS, et qui devrait être effectué au cours du T2 2024.

Conformément aux objectifs financiers à moyen terme présentés lors de notre récent Capital Markets Day, Syensqo met la priorité sur l'accélération de la création de valeur en assurant une croissance supérieure du chiffre d'affaires, l'expansion des marges et l'augmentation des rendements.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme, tels qu'ils ont été fixés lors de la dernière journée dédiée aux investisseurs, sont:

- Croissance du chiffre d'affaires net entre **5% et 7%** (2024-2028)
- Marge d'EBITDA sous-jacent (en %) **vers le milieu de la vingtaine** d'ici 2028
- ROCE (en %) **vers le milieu de la dizaine** d'ici 2028

ONE Planet – feuille de route

En novembre 2023, nous avons publié nos nouveaux objectifs de développement durable, plus ambitieux, qui s'articulent autour de trois piliers : le climat, la croissance et une vie meilleure. Grâce à nos ambitions, nous souhaitons proposer à nos clients des solutions plus respectueuses de l'environnement et rendre nos propres activités plus durables. Nous visons également à concevoir des solutions pour une vie meilleure et plus équitable, pour les employés et tout au long de la chaîne de valeur.

Climat	2023 vs 2021	2023	2021	Objectif 2030
Émissions de GES scope 1 et 2 (Mt)	20% Réduction structurelle[a]	1,6 Mt	2,1 Mt[b]	Réduction de 40%
"5 catégories prioritaires" Émissions de GES du scope 3[2] (Mt)[c,d]	11% Réduction structurelle[a]	6,1 Mt[c]	7,1 Mt[b,c]	Réduction de 23%[e]
Croissance	**2023 vs 2021**	**2023**	**2021**	**Objectif 2030**
Ventes circulaires[f]	+1 point de %	13%	12%	18%
Qualité de vie	**2023 vs 2021**	**2023**	**2021**	**Objectif**
Sécurité Taux des lésions et maladies à déclarer - RIIR[g]	38% Réduction	0,28	0,45	Atteindre zéro accidents
% de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur[h]	+4 points de %	28%	24%[i]	Viser la parité d'ici à 2033

Climat

En novembre 2023, nous avons dévoilé nos plans visant à atteindre la neutralité carbone pour les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 avant 2040. En outre, nous avons annoncé un objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2021. À la fin de 2023, nous avions déjà réalisé une réduction structurelle de 20% des émissions de GES des scopes 1 et 2 par rapport à 2021 soit la moitié de notre objectif pour 2030.

Depuis 2018, Syensqo a lancé 47 projets à l'échelle mondiale pour favoriser notre transition vers l'énergie verte, accélérer l'électrification et améliorer nos processus, tous sont axés sur la réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2. À la fin de 2023, 73% de nos sites s'approvisionnaient en électricité 100 % renouvelable.

En 2023, nous avons également établi un nouvel objectif ambitieux, visant à réduire de 23 % nos émissions de gaz à effet de serre du scope 3 provenant des "cinq catégories prioritaires"(c) d'ici 2030, par rapport à 2021. Cet objectif couvre plus de 73% du total des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 de Syensqo. À la fin de 2023, nous avons atteint une réduction structurelle de 11% des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 sur les "cinq catégories prioritaires".

[2] Cinq catégories prioritaires couvrant au moins 70 % du champ d'application total, éligibles au SBTi

Croissance

Engagé dans la transition vers une économie circulaire, Syensqo vise à augmenter la part des ventes permettant la circularité pour nos clients, en visant 18% du chiffre d'affaires net total en 2030 (contre 12% du chiffre d'affaires en 2021). En 2023, 13 % des ventes de Syensqo sont générées par des produits permettant la circularité, basés principalement sur des matières premières et des énergies renouvelables. Syensqo et la Fondation Ellen MacArthur ont signé un accord de partenariat stratégique pour trois ans, axé sur l'avancement du programme de circularité et de durabilité dans le secteur chimique. Ce partenariat souligne l'engagement de Syensqo à contribuer activement à la transformation des chaînes de valeur vers des modèles commerciaux circulaires. Ce partenariat permettra au réseau de la Fondation de continuer à s'appuyer sur les contributions et l'expertise de Syensqo, tout en soutenant ses efforts pour trouver de nouvelles solutions afin d'éliminer les déchets, de rendre les produits et Materials circulaires et de régénérer la nature.

Qualité de vie

La sécurité et le bien-être de nos collaborateurs sont une priorité pour Syensqo. En 2023, notre taux de lésions et de maladies à déclarer (RIIR) a diminué à 0,28 (contre 0,42 en 2022), soit une amélioration de 33%.

En 2023, nous avons également accéléré nos progrès vers la parité hommes-femmes. La part des femmes parmi les cadres intermédiaires et supérieurs a atteint 28%, soit une amélioration de 4 points de pourcentage par rapport à 2021. Syensqo s'est engagé à ce que 100% de ses collaborateurs gagnent un salaire décent, selon la définition du Pacte mondial des Nations unies, d'ici 2026. Notre initiative en faveur d'un salaire décent complète le programme "Syensqo Cares" offrant des avantages sociaux tels que le congé d'invalidité, les soins de santé et une assurance-vie, ainsi que 16 semaines de congé parental ou d'adoption pour les deux parents, quelle que soit leur orientation sexuelle.

a) Les réductions structurelles sont liées à des projets spécifiques et à des impacts récurrents. Elles excluent les niveaux d'activité inférieurs.
b) En 2021, les émissions de GES des scopes 1 et 2 s'élèvent à 2,1 Mt à périmètre constant, avec une augmentation de 0,1 Mt due à la modification du périmètre de reporting.. En 2021, les émissions de GES du scope 3 pour les "cinq catégories prioritaires" sont de 7,1 Mt à périmètre constant, +0,4 Mt en raison d'un changement dans le périmètre de reporting. Les émissions totales de GES du scope 3 s'élèvent à 8,4 Mt en 2023 et à 8,5 Mt en 2021 à périmètre constant.
c) Les " cinq catégories prioritaires" des émissions de GES du scope 3 de Syensqo sont les suivantes : (1) les biens et services achetés (catégorie 1), qui comprennent les impacts du transport et de la distribution en amont (catégorie 4) et les déchets générés par les opérations (catégorie 5) ; (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie (catégorie 3) ; (3) la transformation des produits vendus (catégorie 10) ; (4) l'utilisation des produits vendus (catégorie 11) ; et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 12).
d) L'indicateur total des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 fait partie du champ d'application du rapport d'assurance raisonnable de notre auditeur indépendant, tandis que l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des "cinq catégories prioritaires " du scope 3 ne fait pas partie du champ d'application de notre auditeur indépendant. Une révision de la méthodologie pour les catégories 3.1 (biens et services achetés), 3.4 (transport et distribution en amont) et 3.5 (déchets générés par les opérations) d'ici à la fin de 2024 permettra de remédier à un manque de précision identifié dans la méthodologie existante.
e) Réduire de 23% les émissions de gaz à effet de serre des "cinq catégories prioritaires"(c) du scope 3, par rapport à 2021
f) L'indicateur clé de performance de Syensqo est la "*part des ventes de produits contribuant à l'économie circulaire*". Cette approche a été examinée par l'organisation Circulytics de la Fondation Ellen MacArthur. Nous avons identifié des limites dans la précision de cette approche car la masse cumulée de tous les réactifs peut être supérieure à la masse finale des produits pour certains produits (en raison des processus d'évaporation, des déchets et de la génération de sous-produits). Par conséquent, pour l'année 2024, nous adopterons progressivement l'approche de calcul Renewable Carbon Index, qui nous permettra de mesurer la masse molaire en carbone renouvelable des réactifs inclus dans le produit final par rapport à la teneur molaire en carbone total du produit final. Cela nous aidera à porter la précision de la mesure de la teneur en carbone renouvelable au niveau le plus élevé.
g) RIIR : (Reportable Injury & Illness rate) : nombre d'accidents ou de maladies à déclarer pour 200 000 heures de travail. Champ d'application : Employés et sous-traitants.
h) Pourcentage de femmes parmi les cadres intermédiaires et supérieurs - Les catégories d'encadrement sont définies sur la base de la méthodologie Hay d'évaluation des emplois. Les niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur se réfèrent à l'ensemble de la main-d'œuvre interne active ayant des points Hay supérieurs à 530.
i) Chiffre publié dans le supplément au document de référence daté du 29 juin 2023

Chiffres clés

Chiffres clés sous-jacents

(en M€)	S2 2023	S2 2022	%	2023	2022	%
Chiffre d'affaires net	**3 206**	**4 042**	***-20,7%***	**6 834**	**7 890**	***-13,4%***
EBITDA	**712**	**937**	***-24,0%***	**1 618**	**1 863**	***-13,1%***
Marge d'EBITDA	*22,2%*	*23,2%*	*-1,0pp*	*23,7%*	*23,6%*	*+0,1pp*
EBIT	**457**	**675**	***-32,2%***	**1 134**	**1 381**	***-17,9%***
Charges financières nettes	-92	-76	*-20,8%*	-159	-133	*-20,1%*
Charges d'impôts	-81	-112	*+28,1%*	-218	-260	*+15,9%*
Taux d'imposition				*23.0%*	*21.1%*	*+1,9pp*
Profit (-) / perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-2	-6	*-64,2%*	-4	-14	*-72,5%*
Profit / perte (-) attribué aux actionnaires Syensqo	**283**	**481**	***-41,2%***	**752**	**974**	***-22,8%***
Résultat de base par action (en €)	**2,67**	**4,54**	***-41,2%***	**7,10**	**9,20**	***-22,8%***
Investissements	544	423	*+28.6%*	848	642	*+32,2%*
FCF aux actionnaires Syensqo	**181**	**467**	***-61,3%***	**448**	**577**	***-22,3%***
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois)				28,2%	31,4%	*-3,2pp*
Dette nette financière				**1 584**	**3 814**	***-58,5%***
Ratio de levier sous-jacent				*1,0*	*2,0*	*-52,2%*
ROCE				***10,6%***	***13,7%***	***-3,1pp***
Recherche & innovation				340	302	*+12,4%*
Recherche & innovation en % du chiffre d'affaires				***5,0%***	***3,8%***	***+1,1pp***

Analyse des résultats

Chiffre d'affaires

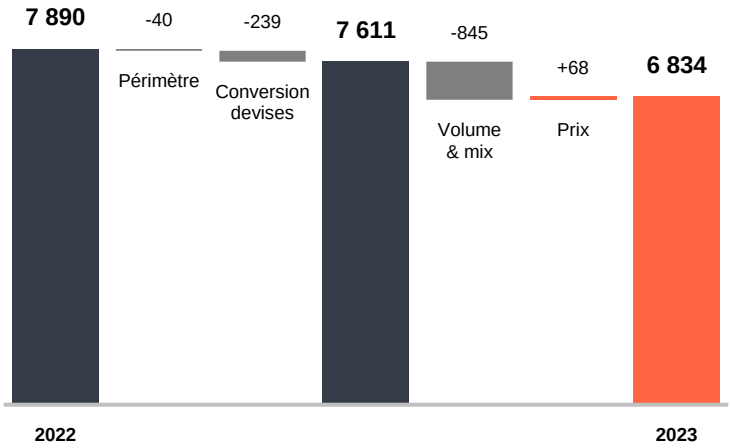

Le chiffre d'affaires net de €6 834 millions en 2023 a diminué de 13% en glissement annuel et de 10% organiquement, par rapport à une année 2022 record, impacté par la baisse des volumes, en particulier dans le segment Consumer & Resources. Cette baisse a été partiellement compensée par des prix plus élevés dans le segment Materials.

Au T4 2023, le chiffre d'affaires net de €1 577 millions a diminué de 18% en glissement annuel et de 14% organiquement, par rapport au T4 2022, en raison de la baisse des volumes - en particulier dans le segment Consumer & Resources - et dans une moindre mesure de la baisse des prix. Aussi bien au T4 que sur l'année 2023, la baisse des volumes était le résultat d'une demande atone sur la plupart de nos marchés finaux, à l'exception de l'aéronautique. En termes géographiques, le chiffre d'affaires net du T4 et de l'année 2023 a diminué dans toutes les régions, en raison de la baisse des volumes liée à un environnement macroéconomique global atone.

Chiffre d'affaires net par régions et marchés finaux

(en € million)	2023	2022	%
Europe	1 692	1 787	-5,3%
Amérique du nord	2 232	2 532	-11,8%
Amérique latine	553	694	-20,3%
Asie et reste du monde	2 357	2 876	-18.0%
Syensqo	**6 834**	**7 890**	**-13,4%**

Marchés finaux – 2022

(en %)	Materials	Consumer & Resources	*Syensqo*
Automobile	29%	3%	17%
Aéronautique	22%	0%	12%
Electronique	14%	1%	8%
Construction	5%	9%	7%
Ressources & Environnement	6%	25%	15%
Biens de consommation et soins de santé	12%	16%	14%
Produits agricoles, aliments pour animaux et alimentation	3%	23%	13%
Applications industrielles	8%	23%	15%
Syensqo	**100%**	**100%**	**100%**

Marchés finaux – 2023

(en %)	Materials	Consumer & Resources	*Syensqo*
Automobile	25%	4%	16%
Aéronautique	26%	0%	15%
Electronique	16%	1%	10%
Construction	3%	9%	5%
Ressources & Environnement	7%	30%	17%
Biens de consommation et soins de santé	12%	16%	13%
Produits agricoles, aliments pour animaux et alimentation	3%	19%	10%
Applications industrielles	8%	22%	14%
Syensqo	**100%**	**100%**	**100%**

EBITDA sous-jacent

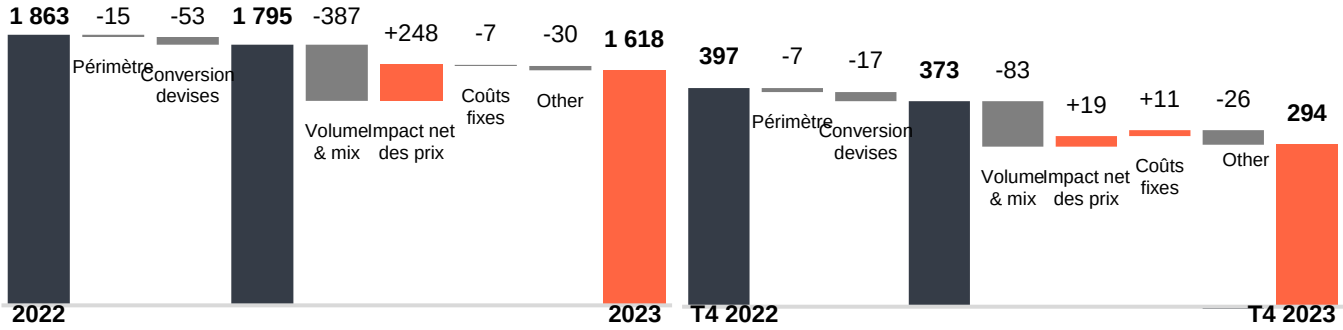

L'EBITDA sous-jacent de €1 618 millions en 2023 a diminué de 13% en glissement annuel et de 10% organiquement, par rapport à une performance 2022 record, en raison de la baisse des volumes décrite ci-dessus. Cette dernière a été partiellement compensée par des prix nets positifs, en particulier dans le segment Materials, et dans une moindre mesure, dans le segment Consumer & Resources. Sur l'ensemble de l'année, les coûts fixes sont restés globalement stables par rapport à 2022, les initiatives de réduction des coûts ayant largement compensé les pressions inflationnistes et l'augmentation des dépenses d'exploitation pour soutenir la croissance future. La **marge d'EBITDA sous-jacente** de 23,7% en 2023 a augmenté de 10 points de base par rapport à 2022. La baisse de la marge de Consumer & Resources n'a pas pu être compensée par la hausse de celle de Materials.

Au T4 2023, l'EBITDA sous-jacent de €294 millions a diminué de 26% en glissement annuel et de 21% organiquement, par rapport au T4 2022, en raison de la baisse des volumes décrite ci-dessus. Cette baisse a été

partiellement compensée par des prix nets positifs dans le segment Materials, ainsi que par des coûts fixes plus faibles. La marge d'EBITDA sous-jacente de 18,7% au T4 2023 a diminué de 190 points de base en glissement annuel, en raison de la baisse de la marge d'EBITDA de Consumer & Resources et, dans une moindre mesure, de celle de Materials.

Free cash flow

Le Free cash flow aux actionnaires a atteint €448 millions en 2023 contre €577 millions en 2022, impacté principalement par la baisse des profits ainsi que la hausse des dépenses d'investissement, et partiellement compensé par les entrées de trésorerie provenant des mouvements du fonds de roulement.

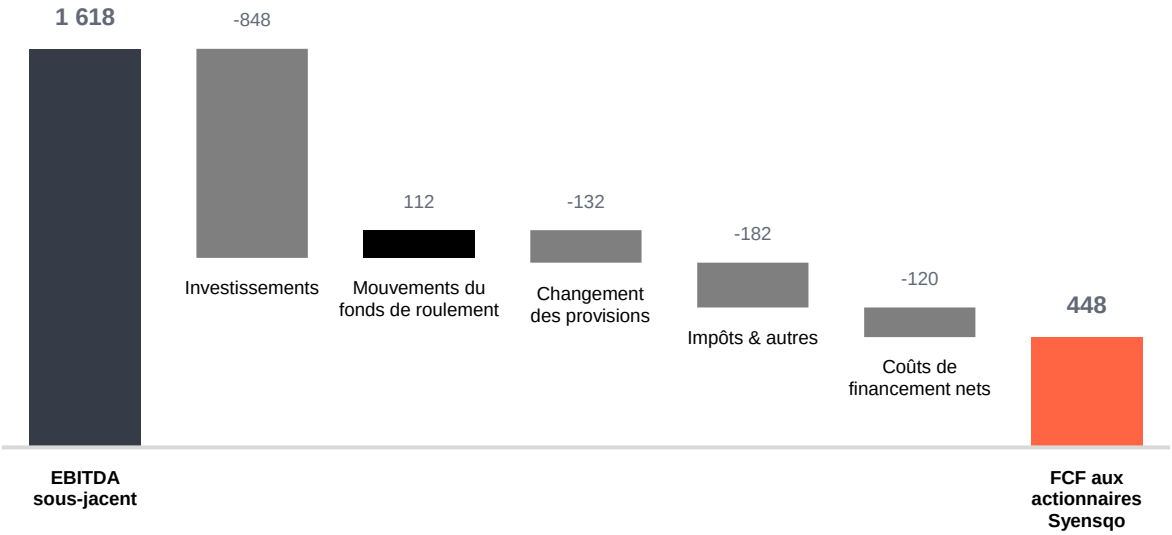

Dette nette sous-jacente

La dette financière nette sous-jacente s'élevait à €1 584 millions à la fin de l'année 2023, soit un levier de 1,0x.

Provisions

Les provisions ont augmenté de €364 millions en 2023 pour atteindre €1 076 millions, principalement en raison du montant supplémentaire de €229 millions lié au règlement lié aux PFAS auprès du Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey (NJDEP). Nous prévoyons d'effectuer un paiement d'environ US$180 millions au cours du T22024, le règlement du solde s'étalera sur une période de 30 ans.

(in € million)	2022	Paiements	Nouvelles provisions	Dénouement de provisions	Contributions volontaires aux pensions	Rendement des actifs	Réévaluations	Changement de périmètre et autres	2023	Variation
Avantages du personnel	**-338**	39	-33	-102	86	56	-56	-26	**-373**	**-35**
Environnement	**-270**	32	-267	-10	-	-	11	2	**-500**	**-230**
Restructurations et autres	**-104**	61	-170	-	-	-	2	10	**-202**	**-98**
Total	**-712**	**132**	**-470**	**-112**	**86**	**56**	**-42**	**-14**	**-1 076**	**-364**

Dépréciation

À la suite de l'examen de la valeur comptable de l'activité **Aroma Performance**, et conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", une perte de valeur sans effet sur la trésorerie de €114 millions a été comptabilisée au cours du T4 2023.

Dividende

Dividende total proposé de 1,62 € par action, tel qu'annoncé en novembre 2023, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 23 mai 2024, avec paiement par la suite. En outre, conformément à la législation fiscale belge, Syensqo SA retiendra exceptionnellement un montant correspondant à l'impôt sur le dividende 2023 (au taux de 30 % ou à un taux réduit en application des conventions fiscales applicables) payé aux actionnaires bénéficiant habituellement d'une exonération du précompte mobilier (en vertu de l'article 264/1 du Code belge des impôts sur les revenus, de l'article 106 §5 ou de l'article 106 §6 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus). Le montant sera provisoirement retenu, non versé au Trésor belge et libéré par Syensqo SA lorsque le délai d'un an sera atteint. Il est toutefois proposé à ces actionnaires ou à leurs agents payeurs de prendre contact avec le département Investor Relations de Syensqo pour discuter d'une éventuelle solution.

Performance par segments

Chiffre d'affaires net

Chiffre d'affaires net T4

(en M€)	T4 2022	Périmètre	Conversion devises	Volume & mix	Prix	T4 2023
Syensqo	**1 930**	**-9**	**-81**	**-169**	**-92**	**1 577**
Materials	1 038	-	-43	-45	-23	927
Consumer & Resources	890	-9	-38	-123	-70	650
CBS	2	-	-	-2	-	-

Chiffre d'affaires net 2023

(en M€)	2022	Périmètre	Conversion devises	Volume & mix	Prix	2023
Syensqo	**7 890**	**-40**	**-239**	**-845**	**68**	**6 834**
Materials	4 078	-	-129	-152	208	4 004
Consumer & Resources	3 805	-40	-110	-692	-138	2 826
CBS	7	-	-	-2	-1	4

Materials

Le chiffre d'affaires net de Materials ressort à €4 004 millions en 2023, en baisse de 2% en glissement annuel, mais a augmenté de 1% organiquement. La baisse est due à la combinaison de volumes plus faibles et de mouvements de change défavorables, partiellement compensés par des prix plus élevés. La baisse des volumes est le résultat d'une demande atone sur la plupart de nos marchés finaux, en particulier dans les secteurs de l'automobile et de la construction, partiellement compensée par une forte croissance dans les secteurs de l'aéronautique et de l'électronique. Les volumes dans l'automobile ont également été affectés par le déstockage des clients.

Le chiffre d'affaires de **Specialty Polymers** ressort à €2 936 millions en 2023, en baisse de 6% en glissement annuel et de 3% organiquement, par rapport à une année 2022 record, en raison d'une baisse des volumes, partiellement compensée par des prix plus élevés. Le chiffre d'affaires de **Composite Materials** ressort à €1 069 millions en 2023, en hausse de 12% en glissement annuel, et de 15% organiquement, porté par des prix plus élevés et la croissance des volumes. L'augmentation des volumes est liée à la croissance soutenue dans les secteurs de l'aéronautique civile et les applications spatiales et de défense.

Au T4 2023, le chiffre d'affaires net du segment ressort à €927 millions, en baisse de 11% en glissement annuel et de 7% organiquement, en raison de la baisse des volumes et, dans une moindre mesure, de la baisse des prix. La baisse des volumes résulte d'une demande atone sur la plupart de nos marchés finaux, partiellement compensée par la forte croissance dans nos activités liées au secteur de l'aéronautique.

Le chiffre d'affaires de **Specialty Polymers** ressort à €637 millions au T4 2023, en baisse de 19% en glissement annuel et de 16% organiquement, par rapport au T4 2022, en raison de la baisse des volumes, en particulier dans la construction et l'électronique, ainsi que de la baisse des prix. Le chiffre d'affaires de **Composite Materials** ressort à €290 millions au T4 2023, en hausse de 18% en glissement annuel et de 22% organiquement, porté par la hausse combinée des prix et des volumes. L'augmentation des volumes est liée principalement à la croissance soutenue dans l'aéronautique civile ainsi que dans les applications spatiales et de défense.

L'EBITDA sous-jacent de Materials ressort à €1 312 millions en 2023, en hausse de 2% en glissement annuel et de 3% organiquement, avec les prix nets positifs dans Specialty Polymers et de Composite Materials ayant été partiellement annulés par des volumes atones dans Specialty Polymers, ainsi que par des coûts opérationnels plus élevés pour soutenir la croissance future. **La marge EBITDA sous-jacente** de 32,8% en 2023 a augmenté de 110 points de base par rapport à 2022, grâce à des marges EBITDA plus élevées dans Specialty Polymers et Composite Materials.

Au T4 2023, l'EBITDA sous-jacent de Materials ressort à €261 millions, en baisse de 15% en glissement annuel et de 13% organiquement, avec la baisse des volumes dans Speciality Polymers ayant été partiellement compensée par des prix nets positifs dans Composite Materials et Speciality Polymers, ainsi que par des volumes plus élevés dans Composite Materials. La marge EBITDA sous-jacente de 28,1 % a diminué de 140 points de base par rapport au T4 2022, la baisse de la marge EBITDA dans Specialty Polymers ayant été partiellement compensée par la hausse de la marge EBITDA dans Composite Materials.

Consumer & Resources

Le Chiffres d'affaires net de Consumer & Resources ressort à €2 826 millions en 2023, en baisse de 26% en glissement annuel et de 23% organiquement par rapport à 2022. La baisse de 26 % est principalement due au fort recul des volumes au second semestre, et dans une moindre mesure à la baisse des prix et au changement de périmètre et des mouvements de change défavorables. La baisse des volumes est principalement due au déstockage des clients et à une demande plus faible sur la plupart des marchés finaux, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'alimentation animale et humaine, des ressources et de l'environnement et de la construction.

Le chiffre d'affaires de **Novecare** ressort à €1 367 millions en 2023, en baisse de 28% en glissement annuel et de 25% organiquement par rapport à 2022. La baisse est principalement due au recul des volumes sur nos principaux marchés finaux en raison d'une demande atone ainsi qu'au déstockage chez nos clients, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'alimentation animale, humaine, de la construction et les applications industrielles.

Le chiffre d'affaires de **Technology Solutions** ressort à €687 millions en 2023, en baisse de 7% en glissement annuel et de 5% organiquement, par rapport à 2022, en raison de la baisse de la demande au second semestre, ainsi qu'au recul des volumes dans l'industrie minière due à des perturbations dans certaines mines. Cette baisse a été partiellement compensée par des prix plus élevés.

Le chiffre d'affaires d'**Aroma Performance** ressort à €347 millions en 2023, en baisse de 40% en glissement annuel et de 38% organiquement, par rapport à 2022, en raison de la forte baisse de la demande au second semestre et de la forte concurrence sur les marchés de l'alimentation, des arômes et des parfums.

Le chiffre d'affaires de **Oil & Gas** ressort à €424 millions en 2023, en baisse de 28% en glissement annuel et de 24% organiquement, par rapport à 2022, en raison de la baisse de l'activité de forage aux États-Unis, de la baisse de la demande de gaz naturel ainsi que d'une pression concurrentielle accrue.

Au T4 2023, le chiffre d'affaires net de Consumer & Resources ressort à €650 millions, en baisse de 27% en glissement annuel et de 23% organiquement, par rapport au T4 2022. La baisse est principalement due au recul des volumes et, dans une moindre mesure, à la baisse des prix. La baisse des volumes est liée à une demande atone sur nos principaux marchés finaux, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'alimentation animale, humaine et l'environnement et les ressources. Par rapport au T4 2023, la plupart des marchés finaux ont connu une demande relativement stable.

Le chiffre d'affaires de **Novecare** ressort à €318 millions au T4 2023, en baisse de 27% en glissement annuel et de 23% organiquement, par rapport au T4 2022, principalement en raison de la baisse de la demande sur les marchés de l'agroalimentaire, de la consommation et de la construction.

Le chiffre d'affaires de **Technology Solutions** ressort à €171 millions au T4 2023, en baisse de 9% en glissement annuel et de 7% organiquement, par rapport au T4 2022, principalement en raison de la baisse des volumes dans l'exploitation minière ainsi qu'à l'impact de perturbations temporaires dans certaines mines. Sur une base séquentielle, le chiffre d'affaires augmente de 8% par rapport au T3 2023.

Le chiffre d'affaires d'**Aroma Performance** ressort à €78 millions au T4 2023, en baisse de 35% en glissement annuel et de 33% organiquement, par rapport au T4 2022, principalement en raison de la baisse de la demande ainsi qu'à la forte pression concurrentielle. Sur une base séquentielle, la demande a montré des signes de stabilisation, accompagnée par des gains de parts de marché.

Le chiffre d'affaires de Oil & Gas ressort à €83 millions au T4 2023, en baisse de 43% en glissement annuel et de 38% organiquement, par rapport au T4 2022, principalement en raison de la baisse de la demande aux États-Unis.

L'EBITDA sous-jacent de Consumer & Resources ressort à €458 millions en 2023, en baisse de 39% en glissement annuel et de 36% organiquement, par rapport à 2022. La baisse est principalement due à la baisse des volumes, partiellement compensée par la réduction des coûts fixes et à des prix nets positifs. **La marge d'EBITDA sous-jacente** de 16,2 % a diminué de 350 points de base par rapport à 2022, principalement en raison de la baisse des marges chez Aroma Performance et Oil & Gas.

Au T4 2023, l'EBITDA sous-jacent de Consumer & Resources ressort à €79 millions, en baisse de 39% en glissement annuel et de 35% organiquement, par rapport au T4 2022. Cela s'explique principalement par la baisse des prix et des volumes, avec des prix nets stables. La marge d'EBITDA sous-jacente de 12,3 % a diminué de 240 points de base par rapport au T4 2022, principalement en raison de la baisse de la marge dans Aroma Performance et Oil & Gas. La marge d'EBITDA de Novecare est restée relativement stable.

Corporate & business services

Les services Corporate and Business contribuent pour €-151 millions à l'EBITDA du Groupe en 2023, soit une baisse de €26 millions en glissement annuel par rapport à 2022, principalement en raison des dépenses liées au projet de séparation plus faibles ainsi qu'aux initiatives de réduction des coûts structurels, partiellement compensée par l'augmentation des dépenses liées aux plateformes de croissance.

Chiffres clés par segment

Revue par segment

	Sous-jacent							
(en M€)	**S2 2023**	**S2 2022**	**%**	**% organique**	**2023**	**2022**	**%**	**% organique**
Chiffre d'affaires net	**3 206**	**4 042**	***-20,7%***	***-16,0%***	**6 834**	**7 890**	***-13,4%***	***-10,2%***
Materials	1 886	2 152	*-12,3%*	*-7,6%*	4 004	4 078	*-1,8%*	*+1,5%*
Specialty Polymers	1 338	1 644	*-18,6%*	*-14,1%*	2 936	3 124	*-6,0%*	*-2,6%*
Composite Materials	549	508	*+8,0%*	*+13,2%*	1 069	954	*+12,0%*	*+14,9%*
Consumer & Resources	1 318	1 886	*-30,1%*	*-25,5%*	2 826	3 805	*-25,7%*	*-22,7%*
Novecare	643	946	*-32,0%*	*-27,3%*	1 367	1 905	*-28,2%*	*-24,7%*
Technology Solutions	330	378	*-12,6%*	*-9,1%*	687	739	*-7,0%*	*-5,4%*
Aroma Performance	159	266	*-40,1%*	*-37,0%*	347	575	*-39,6%*	*-38,0%*
Oil & Gas	186	296	*-37,3%*	*-31,3%*	424	586	*-27,7%*	*-23,5%*
Corporate & Business Services	-		*n.m.*	*n.m.*	4	7	*-47,1%*	*-46,0%*
EBITDA	**712**	**937**	***-24,0%***	***-19,2%***	**1 618**	**1 863**	***-13,1%***	***-10,0%***
Materials	585	692	*-15,4%*	*-12,6%*	1 312	1 290	*+1,6%*	*+3,2%*
Consumer & Resources	199	321	*-37,9%*	*-32,7%*	458	749	*-38,9%*	*-36,0%*
Corporate & Business Services	-72	-76	*+4,8%*	-	-151	-177	*+14,3%*	-
Marge d'EBITDA	***22,2%***	***23,2%***	***-1,0pp***	**-**	***23,7%***	***23,6%***	***+0,1pp***	**-**
Materials	*31,0%*	*32,1%*	*-1,1pp*	-	*32,8%*	*31,6%*	*+1,1pp*	-
Consumer & Resources	*15,1%*	*17,0%*	*-1,9pp*	-	*16,2%*	*19,7%*	*-3,5pp*	-
Investissements des activités poursuivies	**544**	**423**	***+28,6%***	**-**	**848**	**642**	***+32,2%***	**-**
Materials					557	400	*+39,3%*	
Consumer & Resources					217	190	*+14,2%*	
Corporate & Business Services					74	52	*+43,4%*	
Conversion en cash	***23,7%***	***54,9%***	***-31,2pp***	**-**	***47,6%***	***65,5%***	***-18,0pp***	**-**
Materials					*57,5%*	*69,0%*	*-11,5pp*	
Consumer & Resources					*52,6%*	*74,6%*	*-22,0pp*	
Recherche & innovation					**340**	**302**	***+12,4%***	
Materials					227	186	*+21,6%*	
Consumer & Resources					101	97	*+4,0%*	
Corporate & Business Services					12	19	*-35,2%*	
Recherche & innovation en % du chiffre d'affaires					***5,0%***	***3,8%***	***+1,1pp***	
Materials					*5,7%*	*4,6%*	*+1,1pp*	
Consumer & Resources					*3,6%*	*2,5%*	*+1,0pp*	

Chiffres clés IFRS

Chiffres clés S2

	IFRS			Sous-jacent		
(en M€)	**S2 2023**	**S2 2022**	**%**	**S2 2023**	**S2 2022**	**%**
Chiffre d'affaires net	**3 206**	**4 042**	***-20,7%***	**3 206**	**4 042**	***-20,7%***
EBITDA	**594**	**803**	***-26,0%***	**712**	**937**	***-24,0%***
Marge d'EBITDA				*22,2%*	*23,2%*	*-1,0pp*
EBIT	**152**	**468**	***-67,6%***	**457**	**675**	***-32,2%***
Charges financières nettes	-92	-72	*-27,9%*	-92	-76	*-20,8%*
Charges d'impôts	-164	53	*n.m.*	-81	-112	*+28,1%*
Profit (-) / perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	-6	*-73,3%*	-2	-6	*-64,2%*
Profit / perte (-) attribué aux actionnaires Syensqo	**-106**	**444**	***n.m.***	**283**	**481**	***-41,2%***
Résultat de base par action (en €)	**-1,01**	**4,19**	***n.m.***	**2,67**	**4,54**	***-41,2%***
Investissements				544	423	*+28.6%*
FCF aux actionnaires Syensqo				181	467	*-61,3%*
Dette nette financière				**1 584**	**3 814**	***-58,5%***
Ratio de levier sous-jacent				*1,0*	*2,0*	*-52,2%*

Chiffres clés de l'année	IFRS			Sous-jacent		
(en M€)	**2023**	**2022**	**%**	**2023**	**2022**	**%**
Chiffre d'affaires net	**6 834**	**7 890**	***-13,4%***	**6 834**	**7 890**	***-13,4%***
EBITDA	**1 286**	**1 720**	***-25,3%***	**1 618**	**1 863**	***-13,1%***
Marge d'EBITDA				*23,7%*	*23,6%*	*+0,1pp*
EBIT	**547**	**1 098**	***-50,2%***	**1 134**	**1 381**	***-17,9%***
Charges financières nettes	-158	-132	*-19,6%*	-159	-133	*-20,1%*
Charges d'impôts	-192	-2	*n.m.*	-218	-260	*+15,9%*
Taux d'imposition				*23.0%*	*21.1%*	*+1,9pp*
Profit (-) / perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-3	-14	*-76,0%*	-4	-14	*-72,5%*
Profit / perte (-) attribué aux actionnaires Syensqo	**193**	**950**	***-79,6%***	**752**	**974**	***-22,8%***
Résultat de base par action (en €)	**1,83**	**8,97**	***-79,6%***	**7,10**	**9,20**	***-22,8%***
Dividende [1]	**1,62**	**-**		**1,62**	**-**	
Investissements				848	642	*+32.1%*
FCF aux actionnaires Syensqo				448	577	*-22,3%*
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois)				28,2%	31,4%	*-3,2pp*
Dette nette financière				**1 584**	**3 814**	***-58,5%***
Ratio de levier sous-jacent				*1,0*	*2,0*	*-52,2%*
ROCE				***10,6%***	***13,7%***	***-3,1pp***
Recherche & innovation				340	302	*+12,4%*
Recherche & innovation en % du chiffre d'affaires				***5,0%***	***3,8%***	***+1,1pp***

(1) Le dividende brut total de 1,62 € est soumis à l'approbation des actionnaires.

Informations complémentaires

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Syensqo utilise des indicateurs alternatifs de performance pour mesurer sa performance financière, tels que décrits ci-dessous. Syensqo estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses résultats d'exploitation, car ils permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici sont inclues dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

Taux d'imposition sous-jacent		Sousjacent	
(en M€)		**2023**	**2022**
Profit / perte (-) de la période avant impôts	a	974	1 248
Résultat des entreprises associées & coentreprises	b	25	16
Impôts sur le résultat	c	-218	-260
Taux d'imposition sous-jacent	d = -c/(a-b)	**23,0%**	**21,1%**

Free cash flow (FCF)					
(en M€)		**S2 2023**	**S2 2022**	**2023**	**2022**
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	618	921	1 275	1 336
dont contributions volontaires aux pensions	b	-86	-	-86	-
dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du free cash flow	c	-102	-2	-105	-6
Flux de trésorerie des activités d'investissement	d	-1 304	-507	-1 231	-644
dont contributions volontaires aux pensions	e	-828	-165	-570	-227
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	f	-3	-	-54	-
Acquisition (-) de filiales	g	-	-	-2	-
Acquisition (-) de participations - Autres	h	-7	-2	-14	-3
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	i	25	-2	172	102
Cession (+) de filiales et participations	j	27	52	32	66
Reconnaissance de créances affacturées	k	-	-26	-	-26
Couts corporate après impôt	l	-24	-24	-51	-53
Paiement de passifs locatifs	m	-25	-26	-53	-51
FCF	n = a-b-c+d-e-f-g-h-i-j-k+l+m	**239**	**508**	**568**	**682**
Intérêts nets reçus/(payés)	o	-57	-35	-119	-97
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	p	-8	-6	-8	-8
Injection de capital provenant d'intérêts ne donnant pas le contrôle	q	7	-	7	-
FCF aux actionnaires Syensqo	r = n+o+p+q	**181**	**467**	**448**	**577**
FCF aux actionnaires Syensqo des activités poursuivies (LTM)	s	**448**	**577**	**448**	**577**
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies (12 derniers mois)	t	-8	-8	-8	-8
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	u	1 618	1 863	1 618	1 863
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois)	v = (s-t)/u	28,2%	31,4%	28,2%	31,4%

Fonds de roulement net		**2023**	**2022**
(en M€)		**31 décembre**	**31 décembre**
Stocks	a	1 244	1 392
Créances commerciales	b	907	1 027
Autres créances courantes	c	384	305
Dettes commerciales	d	-918	-972
Autres passifs courants	e	-417	-538
Fonds de roulement net	**f = a+b+c+d+e**	**1 200**	**1 213**
Chiffre d'affaires trimestriel	g	1 601	1 996
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	h = 4*g	6 404	7 984
Fonds de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel	i = f / h	**18,7%**	**15,2%**

Investissements

(en M€)		S2 2023	S2 2022	2023	2022
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-470	-364	-762	-522
dont les dépenses d'investissement relatives à la scission partielle et exclues du Free Cash Flow	b	3	-	54	-
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	c	-52	-33	-88	-69
Paiement de passifs locatifs	d	-25	-26	-53	-51
Investissements	e = a+b+c+d	**-544**	**-423**	**-848**	**-642**
Materials				-557	-400
Consumer & Resources				-217	-190
Corporate & Business Services				-74	-52
EBITDA sous-jacent	f	**712**	**937**	1 618	**1 863**
Materials		585	692	1 312	1 290
Consumer & Resources		199	321	458	749
Corporate & Business Services		-72	-76	-151	-177
Conversion en cash	g = (e+f)/f	**23,7%**	**54,9%**	**47,6%**	**65,5%**
Materials				57,5%	69,0%
Consumer & Resources				52,6%	74,6%

Dette nette financière

(en M€)		2023 31 décembre	2022 31 décembre
Dettes financières non courantes	a	-2 159	-1 851
Dettes financières courantes	b	-154	-4 025
Dette brute IFRS	c = a+b	-2 313	-5 877
Dette brute sous-jacente	d = c+h	-2 813	-5 877
Autres instruments financiers	e	78	1 818
Trésorerie & équivalents de trésorerie	f	1 150	244
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	g = e+f	1 228	2 062
Dette nette IFRS	i = c+g	**-1 084**	**-3 814**
Obligations hybrides perpétuelles	h	-500	
Dette nette sous-jacente	j = i+h	**-1 584**	**-3 814**
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	k	1 618	1 863
Ratio de levier sous-jacent	l = -j/k	**1,0**	**2,0**

ROCE

(en M€)		2023 Tel que calculé	2022 Tel que calculé
EBIT (LTM)	a	1 134	1 452
Impact comptable des Novation des couvertures CO2 et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	b	-134	-211
Numérateur	c = a+b	**1 000**	**1 241**
Fonds de roulement - industriel	d	1 443	1 323
Fonds de roulement - autre	e	-146	-205
Immobilisations corporelles	f	3 243	3 035
Immobilisations incorporelles	g	1 785	1 843
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	h	199	198
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	i	208	205
Autres participations	j	8	5
Goodwill	k	2 648	2 624
Dénominateur	l = d+e+f+g+h+i+j+k	**9 388**	**9 028**
ROCE	***m = c/l***	***10,6%***	***13,7%***

Rapprochement des indicateurs sous-jacents du compte de résultat

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classés en tant que capitaux propres en IFRS, mais traités comme de la dette dans les états sous-jacents, et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats dans le temps.

Compte de résultat consolidé S2	S2 2023			S2 2022		
(en M€)	**IFRS**	**Ajuste-ments**	**Sous-jacent**	**IFRS**	**Ajuste-ments**	**Sous-jacent**
Chiffre d'affaires	**3 274**	**-**	**3 274**	**4 178**	**-**	**4 178**
dont autres produits de l'activité	68	-	68	136	-	136
dont chiffre d'affaires net	3 206	-	3 206	4 042	-	4 042
Coût des ventes	-2 197	-	-2 197	-2 862	-	-2 862
Marge brute	**1 078**	**-**	**1 078**	**1 316**	**-**	**1 316**
Frais commerciaux	-154	-	-154	-108	-	-108
Frais administratifs	-257	-31	-287	-324	-32	-356
Frais de recherche & développement	-168	1	-167	-173	1	-172
Autres gains & pertes d'exploitation	-56	29	-27	-83	71	-12
Résultat des entreprises associées & coentreprises	15	-	15	8	-	8
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-333	333	-	-25	25	-
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	26	-26	-	-142	142	-
EBITDA	**594**	**119**	**712**	**803**	**134**	**937**
Amortissements & dépréciations d'actifs	-442	187	-255	-334	73	-262
EBIT	**152**	**306**	**457**	**468**	**207**	**675**
Charges nettes sur emprunts	-83	8	-75	-82	-	-82
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-1	-1	-	-	-
Coût d'actualisation des provisions	-18	2	-16	14	-8	5
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	8	-8	-	-4	4	-
Profit / perte (-) de la période avant impôts	**59**	**306**	**365**	**396**	**203**	**599**
Impôts sur le résultat	-164	83	-81	53	-166	-112
Profit / perte (-) de la période	**-105**	**389**	**285**	**449**	**37**	**486**
attribué aux actionnaires Syensqo	-106	389	283	444	37	481
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	1	-	2	6	-	6
Résultat de base par action (en €)	-1,01	3,68	2,67	4,19	0,35	4,54
Résultat dilué par action (en €)	-1,00	3,66	2,66	4,19	0,35	4,54

L'EBITDA sur une base IFRS s'élevait à €594 millions contre €712 millions sur une base sous-jacente. La différence de €119 million s'explique par les ajustements suivants des chiffres IFRS dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €214 millions dans « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure » (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs) comprenant principalement les coûts encourus pour le projet de séparation du Groupe en deux sociétés indépendantes cotées en bourse et d'autres initiatives de restructuration.
- €-26 millions liés aux « Assainissements historiques et aux principaux litiges juridiques », principalement en raison d'ajustement pour des assainissements anciens et des litiges liés aux provisions environnementales, principalement en raison de l'ajustement pour l'assainissement de Legacy et les litiges liés aux provisions environnementales, au revenu des indemnités croisées HSE et aux indemnités d'assurance pour le règlement relatif aux PFAS.
- €-38 millions pour exclure les gains nets liés à la novation des couvertures de CO2, dans le cadre de la séparation du groupe Solvay, reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique.
- €-31 millions pour tenir compte d'une partie des coûts "Corporate" de Solvay, sur la base de leur utilisation relative par Syensqo, étant donné qu'ils n'étaient pas inclus dans les états financiers IFRS.

L'EBIT sur une base IFRS s'élevait à €152 millions contre €457 millions sur une base sous-jacente. La différence de €306 millions s'explique par les ajustements mentionnés ci-dessus, à savoir €119 millions au niveau de l'EBITDA et €187 millions au niveau des « Amortissements & dépréciations d'actifs ». Ces derniers comprennent :

- €68 millions pour l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA). Il comprend des charges d'amortissement d'actifs incorporels ajustés dans les « Frais de recherche & développement » à hauteur de €1 million et dans les « Autres gains et pertes d'exploitation » à hauteur de €67 millions.
- €119 millions d'ajustements pour l'impact de la dépréciation de l'activité Aroma Performance et d'autres actifs non performants dans le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ».

Les charges financières nettes sur une base IFRS étaient de €-92 millions contre €-92 millions sur une base sous-jacente. Les ajustements réalisés sur les charges financières nettes IFRS comprennent :

- €8 millions relatifs à la réévaluation des plans d'incitation à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay.
- €2 millions pour l'impact net de la baisse des taux d'actualisation sur l'évaluation des passifs environnementaux au cours de la période.
- €-8 millions relatifs à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les impôts sur une base IFRS s'élevaient à €-164 millions contre €-81 millions sur une base sous-jacente. Les €-86 millions d'ajustements sont principalement liés aux ajustements du résultat avant impôts décrits ci-dessus et aux provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés relatifs à des périodes antérieures.

Le profit / (perte) de la période attribué aux actionnaires Syensqo, sur une base IFRS, était de €-106 millions et de €283 millions sur une base sous-jacente. La différence de €389 millions reflète les ajustements décrits ci-dessus de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts.

Compte de résultat consolidé de l'année *(en M€)*	2023			2022		
	IFRS	Ajuste-ments	Sous-jacent	IFRS	Ajuste-ments	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	**7 065**	**-**	**7 065**	**8 123**	**-**	**8 123**
dont autres produits de l'activité	231	-	231	233	-	233
dont chiffre d'affaires net	6 834	-	6 834	7 890	-	7 890
Coût des ventes	-4 690	-	-4 690	-5 519	-	-5 519
Marge brute	**2 375**	**-**	**2 375**	**2 604**	**-**	**2 604**
Frais commerciaux	-296	-	-296	-222	-	-222
Frais administratifs	-521	-66	-588	-622	-70	-692
Frais de recherche & développement	-339	1	-338	-312	3	-309
Autres gains & pertes d'exploitation	-141	96	-45	-152	137	-15
Résultat des entreprises associées & coentreprises	25	-	25	16	-	16
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-388	388	-	-31	31	-
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	-168	168	-	-182	182	-
EBITDA	**1 286**	**332**	**1 618**	**1 720**	**142**	**1 863**
Amortissements & dépréciations d'actifs	-739	255	-484	-622	141	-482
EBIT	**547**	**587**	**1 134**	**1 098**	**283**	**1 381**
Charges nettes sur emprunts	-140	8	-133	-137	-	-136
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-1	-1	-	-	-
Coût d'actualisation des provisions	-28	2	-26	17	-14	4
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	10	-10	-	-13	13	-
Profit / perte (-) de la période avant impôts	**389**	**585**	**974**	**966**	**282**	**1 248**
Impôts sur le résultat	-192	-26	-218	-2	-257	-260
Profit / perte (-) de la période	**197**	**559**	**756**	**964**	**25**	**989**
attribué aux actionnaires Syensqo	193	559	752	950	25	974
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	3	-	4	14	-	14
Résultat de base par action (en €)	1,83	5,28	7,10	8,97	0,23	9,20
Résultat dilué par action (en €)	1,82	5,25	7,07	8,97	0,23	9,20

L'EBITDA sur une base IFRS s'élevait à €1 286 millions contre €1 618 millions sur une base sous-jacente. La différence de €332 millions s'explique par les ajustements suivants des chiffres IFRS dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €269 millions dans « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure » (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), y compris les coûts attribués à Syensqo pour la séparation du groupe Solvay en deux sociétés indépendantes cotées en bourse et d'autres initiatives de restructuration.
- €168 millions liés aux « Assainissements historiques et aux principaux litiges juridiques », principalement en raison des provisions environnementales constituées dans le cadre de l'accord de règlement avec le Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey (voir plus loin dans les notes).
- €-38 millions pour exclure les gains nets liés à la novation des couvertures de CO2, dans le cadre de la séparation du groupe Solvay, reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique.
- €-66 millions pour tenir compte d'une partie des coûts "Corporate" de Solvay, sur la base de leur utilisation relative par Syensqo, étant donné qu'ils n'étaient pas inclus dans les états financiers IFRS.

L'EBIT sur une base IFRS s'élevait à €547 millions contre €1 134 millions sur une base sous-jacente. La différence de €587 millions s'explique par les ajustements mentionnés ci-dessus, à savoir €332 millions au niveau de l'EBITDA et €255 millions au niveau des « Amortissements & dépréciations d'actifs ». Ces derniers comprennent :

- €135 millions pour l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA). Il comprend des charges d'amortissement d'actifs incorporels ajustés dans les « Frais de recherche & développement » à hauteur de €1 million et dans les « Autres gains et pertes d'exploitation » à hauteur de €134 millions.
- €119 million d'ajustements pour l'impact de la dépréciation d'autres actifs non performants dans le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ».

Les charges financières nettes sur une base IFRS étaient de €-158 millions contre €-159 millions sur une base sous-jacente. Le €-1 million d'ajustement réalisé sur les charges financières nettes IFRS comprennent :

- €8 millions relatifs à la réévaluation des plans d'incitation à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay.
- €2 millions pour l'impact net de la baisse des taux d'actualisation sur l'évaluation des passifs environnementaux au cours de la période.
- €-10 millions relatifs à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les impôts sur une base IFRS s'élevaient à €-192 millions contre €-218 millions sur une base sous-jacente. Les €-26 millions d'ajustements sont principalement liés aux ajustements du résultat avant impôts décrits ci-dessus.

Le profit / (perte) de la période attribué aux actionnaires Syensqo, sur une base IFRS, était de €193 millions et de €752 millions sur une base sous-jacente. La différence de €559 millions reflète les ajustements décrits ci-dessus de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts.

Etats financiers consolidés condensés [1]

Compte de résultat consolidé

(en M€)	IFRS S2 2023	IFRS S2 2022	IFRS 2023	IFRS 2022
Chiffre d'affaires	**3 274**	**4 178**	**7 065**	**8 123**
dont autres produits de l'activité	68	136	231	233
dont chiffre d'affaires net [2]	3 206	4 042	6 834	7 890
Coût des ventes	-2 197	-2 862	-4 690	-5 519
Marge brute	**1 078**	**1 316**	**2 375**	**2 604**
Frais commerciaux	-154	-108	-296	-222
Frais administratifs [3]	-257	-324	-521	-622
Frais de recherche & développement	-168	-173	-339	-312
Autres gains & pertes d'exploitation	-56	-83	-141	-152
Résultat des entreprises associées & coentreprises	15	8	25	16
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure [4]	-333	-25	-388	-31
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques [5]	26	-142	-168	-182
EBIT	**152**	**468**	**547**	**1 098**
Charges d'emprunts [6]	-96	-77	-190	-133
Intérêts sur prêts & dépôts à court terme	38	25	81	34
Autres gains & pertes sur endettement net	-24	-30	-31	-37
Coût d'actualisation des provisions	-18	14	-28	17
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	8	-4	10	-13
Profit / perte (-) de la période avant impôts	**59**	**396**	**389**	**966**
Impôts sur le résultat	-164	53	-192	-2
Profit / perte (-) de la période	**-105**	**449**	**197**	**964**
attribué aux actionnaires Syensqo	-106	444	193	950
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	1	6	3	14
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base)	105 793 355	105 876 417	105 834 886	105 876 417
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	106 309 334	105 876 417	106 315 734	105 876 417
Résultat de base par action (en €)	-1,01	4,19	1,83	8,97
Résultat dilué par action (en €)	-1,00	4,19	1,82	8,97

Etat consolidé du résultat global

(en M€)	IFRS S2 2023	IFRS S2 2022	IFRS 2023	IFRS 2022
Profit / perte (-) de la période	**-105**	**449**	**197**	**964**
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-44	21	-50	9
Ecarts de conversion de filiales & entreprises communes [7]	-67	-159	-169	168
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-5	-12	-6	-8
Eléments recyclables	-116	-150	-225	170
Profits et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global	-5	-16	-6	-25
Réévaluations de passif net au titre des prestations définies [8]	-45	-22	-35	-65
Eléments non recyclables	-50	-39	-41	-90
Impôts relatifs aux éléments recyclables et non-recyclables	32	8	28	-6
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	**-135**	**-180**	**-238**	**73**
Résultat global	**-240**	**269**	**-41**	**1 037**
attribué à Syensqo	-238	265	-42	1 024
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	4	1	13

[1] Audité pour l'exercice 2022. Voir "Note 7. Déclaration du commissaire aux comptes" pour l'exercice 2023. H2 2023 et H2 2022 ne sont pas audités.
[2] Voir le rapport d'activité pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires net. Le chiffre d'affaires net de €6 834 millions en 2023 a diminué de 13 % sur une base déclarée, ou de 10% sur une base organique, par rapport à une performance record en 2022, en raison de la baisse des volumes, en particulier dans le segment Consumer & Resources. Cette baisse a été partiellement compensée par des prix globaux plus élevés, tirés par le segment Materials.
[3] La baisse des coûts administratifs au H2 2023 et sur l'exercice 2023 est principalement due à la diminution des coûts liés aux projets informatiques.
[4] Les résultats de la gestion de portefeuille et des restructurations majeurs pour l'exercice 2023 et le second semestre 2023 sont plus défavorables, par rapport à 2022, principalement en raison des coûts encourus pour la scission partielle (€208 millions), des coûts de restructuration (€72 millions) ainsi que de la perte de valeur (€114 millions) sur Aroma Performance.
[5] En 2023, le Groupe a augmenté ses provisions environnementales de €229 millions liées aux PFAS (voir Passifs environnementaux à la page 19). Le montant de l'exercice 2023 est partiellement compensé par le règlement final de €92 millions du litige relatif aux réclamations de Syensqo concernant les infractions environnementales commises par Edison, les indemnités croisées nettes liées aux passifs environnementaux négociées avec le groupe Solvay (€31 millions) et par les indemnités d'assurance liées à l'accord sur les PFAS (€32 millions). Le montant restant pour 2023 concerne principalement les mises à jour périodiques des passifs environnementaux du Groupe et d'autres coûts de litiges.
[6] Le coût des emprunts pour l'exercice 2023 comprend 126 millions € de charges financières résultant des prêts avec le groupe Solvay avant la scission partielle, ainsi que 35 millions € relatifs au coût des obligations de premier rang (Cytec Bonds et Solvay Finance America's bonds) détenues par Syensqo.
[7] Les écarts de conversion de l'exercice 2023 sont principalement dus aux fluctuations de l'USD, du BRL et du CNY par rapport à l'EUR. Au second semestre 2022 et durant l'exercice 2022, l'USD s'est renforcé par rapport à l'EUR, tandis qu'au second semestre 2023 et durant l'exercice 2023, l'USD s'est affaibli par rapport à l'EUR.
[8] La réévaluation du passif net au titre des prestations définies pour le second semestre 2023 et l'exercice 2023 est principalement due à la baisse des taux d'actualisation et des taux d'inflation en 2023 applicables aux provisions pour l'après-emploi au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans la zone euro, compensée par le rendement des actifs du régime.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en M€)	IFRS S2 2023	S2 2022	2023	2022
Profit / perte (-) de la période	-105	449	197	964
Ajustements au profit / perte (-) de la période	754	506	1 473	936
Amortissements & dépréciations d'actifs	442	332	739	622
Résultat des entreprises associées & coentreprises	-15	-8	-25	-16
Dotations et reprises de provisions pour avantages au personnel [1]	136	157	470	189
Autres éléments non opérationnels & non cash [2]	-66	6	-62	6
Charges financières nettes	92	72	158	132
Charges d'impôts	164	-54	192	2
Variation du fonds de roulement	260	103	108	-264
Utilisations des provisions et versements au titre des avantages du personnel	-72	-61	-134	-121
Utilisation des provisions pour contributions volontaires supplémentaires (plans de pension) [3]	-86	-	-86	-
Dividendes reçus des entreprises associées & coentreprises	4	2	6	4
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	-136	-78	-288	-182
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	**618**	**921**	**1 275**	**1 336**
dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du free cash flow	-102	-2	-105	-6
Acquisition (-) de filiales	-	-	-2	-
Acquisition (-) de participations - Autres	-7	-2	-14	-3
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	25	-2	172	102
dont Groupe Solvay	25	-3	172	101
Cession (+) de filiales et participations	27	52	32	66
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles et incorporelles (capex)	-522	-397	-850	-591
dont immobilisations corporelles [4]	-470	-364	-762	-522
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	-3	-	-54	-
dont immobilisations incorporelles	-52	-33	-88	-69
Cession (+) d'immobilisations corporelles & incorporelles	1	5	1	7
Dividendes d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global	1	-	1	2
Modification des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay [5]	-828	-165	-570	-227
Variation des actifs financiers non courants	-1	1	-1	1
Flux de trésorerie des activités d'investissement	**-1 304**	**-507**	**-1 231**	**-644**
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres	4	-	4	
Nouveaux emprunts [6]	1 377	245	1 755	426
dont de Groupe Solvay	406	205	771	355
Remboursements d'emprunts [7]	-1 709	-367	-3 208	-410
dont Groupe Solvay	-792	-116	-2 270	-125
Variation des autres actifs financiers	-11	2	-4	26
Paiement de passifs locatifs	-25	-26	-53	-51
Intérêts nets reçus/(payés)	-57	-35	-119	-97
Dividendes payés	-8	-6	-8	-8
dont aux participations ne donnant pas le contrôle	-8	-6	-8	-8
Dividendes versés au Groupe Solvay [5]	-	-230	-436	-237
Dividendes reçus du Groupe Solvay [5]	31	5	1 305	9
Autres transactions avec le Groupe Solvay [5]	1 935	-76	1 656	-215
Injection de capital provenant d'intérêts ne donnant pas le contrôle	7	-	7	-
Autres	-1	-14	-9	-19
Flux de trésorerie des activités de financement	**1 542**	**-503**	**890**	**-576**
Variation nette de trésorerie & équivalents de trésorerie	**855**	**-90**	**934**	**116**
Ecarts de conversion	-12	-17	-28	-11
Trésorerie à l'ouverture	307	351	244	139
Trésorerie à la clôture	**1 150**	**244**	**1 150**	**244**

[1] Les ajouts et reprises de provisions pour l'exercice 2023 comprennent 229 millions € liés au règlement conclu avec le NJDEP qui résout certaines réclamations liées au PFAS dans le New Jersey, €21 millions liés aux provisions pour indemnités croisées HSE et à la régularisation des provisions pour restructuration.
[2] Les autres éléments hors exploitation et hors trésorerie du second semestre 2023 et de l'exercice 2023 sont principalement liés à l'actif d'indemnisation croisée HSE (€51 millions) et à la créance d'assurance PFAS (€32 millions).
[3] Une contribution volontaire de €86 millions a été versée aux régimes de retraite britanniques au deuxième semestre 2023.
[4] L'augmentation de l'acquisition d'immobilisations corporelles en 2023 est principalement liée au nouveau siège social en Belgique et aux dépenses d'investissement liées à l'expansion de la capacité de production de PVDF sur le site du Groupe à Tavaux.
[5] Voir note 5 Transactions avec le groupe Solvay à la page 29.
[6] L'augmentation des emprunts en 2023 comprend principalement des tirages sur des facilités de crédit (€940 millions), des prêts à des parties liées du groupe Solvay (€375 millions) et des emprunts via les comptes bancaires internes du groupe Solvay pour financer les opérations quotidiennes des entités du groupe Syensqo (€413 millions) avant la scission partielle.
[7] Le remboursement des emprunts comprend €738 millions en règlement des obligations de premier rang en dollars américains (US$800 millions), €2 270 millions en remboursement des emprunts inter-sociétés et des comptes bancaires internes du groupe Solvay et €220 millions en remboursement des facilités de crédit.

Etat consolidé de la situation financière	2023	2022
(en M€)	31 décembre	31 décembre
Immobilisations incorporelles	1 659	1 817
Goodwill	2 560	2 671
Immobilisations corporelles	3 494	3 152
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	188	196
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	94	71
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	207	204
Autres participations	19	4
Actifs d'impôt différé	661	623
Prêts au restant du Groupe Solvay [1]	-	54
Prêts & autres actifs [2]	196	89
Autres instruments financiers	30	30
Actifs non courants	**9 108**	**8 910**
Stocks	1 244	1 392
Créances commerciales	907	1 027
Créances d'impôt	52	20
Dividendes à recevoir	1	1
Autres instruments financiers	48	36
Créances d'IBA avec le reste du Groupe Solvay [1]	-	1 555
Autres créances	384	305
Prêts au restant du Groupe Solvay [1]	-	144
Trésorerie & équivalents de trésorerie	1 150	244
Actifs courants	**3 786**	**4 723**
Total des actifs	**12 894**	**13 633**
Capital social [5]	1 352	-
Primes d'émissions [5]	1 022	-
Autres réserves [5]	5 193	4 922
Participations ne donnant pas le contrôle	42	24
Total des capitaux propres	**7 608**	**4 946**
Provisions liées aux avantages du personnel	373	338
Autres provisions [3]	405	256
Passifs d'impôt différé	428	479
Emprunt auprès du reste du Groupe Solvay [1]	-	773
Dettes financières [4]	2 159	1 078
Autres passifs [6]	76	23
Passifs non courants	**3 442**	**2 948**
Autres provisions [3]	297	118
Emprunts et dettes IBA du reste du Groupe Solvay [1]	-	3 929
Dettes financières [4]	154	96
Dettes commerciales	918	972
Dettes fiscales	58	85
Autres passifs	417	538
Passifs courants	**1 844**	**5 739**
Total du passif	**12 894**	**13 633**

[1] Ces montants reflètent les emprunts et les prêts avec le reste du groupe Solvay existant à l'exercice 2022. Après la scission partielle, il n'y a plus de relation de financement entre Syensqo et le groupe Solvay.
[2] L'augmentation des prêts et autres actifs est principalement due à l'excédent d'actif reconnu pour les passifs liés aux avantages sociaux.
[3] L'augmentation des autres provisions est principalement liée à la comptabilisation de €21 millions pour les indemnités croisées HSE, ainsi que €229 millions liés au règlement conclu avec le NJDEP pour résoudre certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey et aux provisions pour restructuration.
[4] La dette financière à la fin de l'exercice 2023 comprend les obligations de premier rang en euros 2027 (€498 millions) et les obligations de premier rang en dollars US Cytec 2025 (€147 millions), deux prélèvements (€1 338 millions) pour l'exécution de la gestion du passif avant la scission partielle, et une dette de location de €219 millions
[5] [Avant la scission partielle, Syensqo ne constituait pas un groupe avec une société mère conformément à la norme IFRS 10 "États financiers consolidés". Par conséquent, le capital social, les primes d'émission, les actions propres et les bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été présentés en tant que Capitaux propres investis attribuables à Syensqo (Autres réserves). Le capital social et les primes d'émission au 31 décembre 2023 sont ceux de Syensqo SA.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

(en M€)	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Capitaux propres investis attribuables à Syensqo / Résultats non distribués	Réserves de réévaluation (à la juste valeur)			Réserves totales	Participations ne donnant pas le controle	Total des capitaux propres
						Ecarts de conversion	Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Plans de pension à prestations définies			
Solde au 31 décembre 2021					**4 468**	**-292**	**23**	**-3**	**118**	**4 315**	**18**	**4 333**
Profit / perte (-) de la période	-				950					950	14	964
Autres éléments du résultat global	-1	-	-	-	-	162	-19	6	-74	74	-1	73
Résultat global	**-1**				**950**	**162**	**-19**	**6**	**-74**	**1 024**	**13**	**1 037**
Dividendes	-							-	-		-8	-8
Transactions avec le Groupe Solvay					-452					-452		-452
Autres	1	-	-	-	36	-	-	-	-	34	1	36
Solde au 31 décembre 2022					**5 002**	**-130**	**4**	**3**	**44**	**4 922**	**24**	**4 946**
Solde au 31 décembre 2022					**5 002**	**-130**	**4**	**3**	**44**	**4 922**	**24**	**4 946**
Profit / perte (-) de la période	-	-	-	-	193	-	-	-	-	193	3	197
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-173	3	-32	-33	-235	-3	-238
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**	**193**	**-173**	**3**	**-32**	**-33**	**-42**	**1**	**-41**
Allocation du capital investi selon la structure légale	1 352	1 022			-2 373			.		-2 373		-
Injection de capital provenant d'intérêts ne donnant pas le contrôle	-									-	7	7
Coût des plans de rémunération en actions	-	-	-	-	11	-	-	-	-	11	-	11
Dividendes	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-8	-8
Vente / acquisition (-) d'actions propres	-	-	2	-		-	-	-	-	2	-	2
Transactions avec le Groupe Solvay	-		-62	494	2 247	1	-	-9	1	2 672	20	2 692
Autres	-	-	-	-	-1	-	1	-1	-	-1	-	-1
Solde au 31 décembre 2023	**1 352**	**1 022**	**-60**	**494**	**5 079**	**-302**	**8**	**-39**	**12**	**5 193**	**42**	**7 608**

Avant la scission partielle, Syensqo ne constituait pas un groupe avec une société mère conformément à la norme IFRS 10 États financiers consolidés. Par conséquent, le capital social, les primes d'émission, les actions propres et les bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été présentés comme des capitaux propres investis attribuables à Syensqo.
Avant la Scission partielle, les écarts de change cumulés sur la conversion des opérations étrangères étaient évalués à leur valeur comptable incluse dans les états financiers consolidés du groupe Solvay pour les Entités dédiées et au prorata des actifs nets transférés à Syensqo pour les Entités mixtes. Les changements dans les capitaux propres qui résultent de transactions considérées comme immédiatement réglées par les capitaux propres et donc traitées comme des contributions ou des distributions aux actionnaires sont inclus dans la ligne "Transactions avec le groupe Solvay", dans les états des changements dans les capitaux propres. Ces contributions ou distributions aux actionnaires sont liées à des considérations spécifiques au carve-out, telles que l'allocation des coûts pour les services partagés, l'impact des résultats fiscaux recalculés sur la base des déclarations fiscales séparées, les charges de restructuration et les charges liées aux avantages sociaux, ainsi qu'à l'exécution du programme de gestion du passif.

Notes aux états financiers consolidés condensés

1. Informations générales et événements significatifs

Syensqo est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. La publication de ces états financiers consolidés résumés a été autorisée par le Conseil d'Administration le 2 novembre 2023.

Edison

En février 2023, Solvay Specialty Polymers Italy a reçu une compensation de €91,6 millions après les décisions du tribunal d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, de la Cour suprême suisse et de la Cour d'appel de Milan, qui ont toutes statué en faveur de Syensqo. Ce résultat fait suite à plus de 10 ans de procédures judiciaires concernant les plaintes de Syensqo pour violation de l'environnement par Edison, une filiale d'EDF, dans le cadre de l'acquisition par Syensqo de la société italienne Ausimont en 2002.

L'indemnisation concerne les coûts, les pertes et les dommages subis par Syensqo jusqu'à la fin de 2016. Des procédures d'arbitrage supplémentaires sont actuellement en cours concernant les coûts, les pertes et les dommages subis par Syensqo à partir de janvier 2017. Syensqo a confiance dans le bien-fondé de sa demande de compensation supplémentaire significative pour les dommages dans cette deuxième phase et s'attend à ce que les procédures se terminent en 2024.

Passifs environnementaux

Le 28 juin 2023, Syensqo Specialty Polymers USA, LLC, une filiale de Syensqo SA, et le Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey (NJDEP) ont annoncé un accord résolvant certaines plaintes liées aux PFAS dans le New Jersey.

Selon les termes de l'accord, Syensqo paiera US$75 millions au NJDEP pour les dommages aux ressources naturelles (NRD) et US$100 millions pour financer les projets de remédiation PFAS du NJDEP dans les régions du New Jersey proches du site de Syensqo à West Deptford. Le règlement comprend des engagements pour Syensqo de terminer les activités d'assainissement que Syensqo a commencé en 2013, y compris l'analyse de l'eau et du sol près du site de West Deptford. Syensqo a accepté de mettre en place une source de financement de l'assainissement d'un montant de US$214 millions pour financer ces activités. L'accord, structuré sous la forme d'une ordonnance de consentement judiciaire, sera présenté au tribunal américain pour examen et approbation dans le courant de l'année, après une période de consultation publique. L'approbation de la Cour a été obtenue le 1er mars 2024 et est devenue définitive et contraignante. Cet accord ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité.

Suite à ce règlement, Syensqo a augmenté sa provision actuelle d'environ US$250 millions (€229 millions) à la fin du T2 2023, avec US$180 millions qui seront réglés d'ici 2024 et le solde sur une période de 30 ans.

La provision environnementale enregistrée est basée sur la valeur actuelle nette des prévisions de flux de trésorerie nécessaires, pour l'année en cours et les années à venir, pour régler les obligations de remise en état. Cette provision représente les sorties de fonds estimées et ne tient pas compte des recouvrements attendus de la part de tiers, ni des indemnités d'assurance potentielles, dont la combinaison pourrait réduire considérablement les coûts résultants.

Le Groupe a présenté certaines demandes d'indemnisation au titre de son assurance responsabilité environnementale et a reçu la confirmation en décembre 2023 que Solvay Specialty Polymers recevra €32 millions à titre de règlement préliminaire de ces demandes d'indemnisation au titre de la police d'assurance. Ce montant a été comptabilisé dans les autres créances au 31 décembre 2023 et un gain correspondant a été inclus dans les résultats de l'assainissement de l'héritage et des litiges majeurs. Ces indemnités d'assurance ont été encaissées en Février 2024. D'autres indemnités d'assurance et le recouvrement auprès de tiers contributeurs sont toujours en cours de discussion.

Ce passif a été comptabilisé dans les postes "Autres provisions courantes" et "Autres provisions non courantes" de l'état consolidé de la situation financière et l'impact associé dans le compte de résultat consolidé a été comptabilisé dans le poste "Résultats de l'assainissement et des litiges majeurs" avec tous les autres impacts de l'assainissement liés aux activités héritées du passé. Les coûts d'assainissement sont considérés comme des ajustements de nos résultats présentés selon les normes IFRS.

Gestion du passif

Les 4 et 5 septembre 2023, le groupe Solvay a annoncé les résultats des transactions de gestion du passif relatives à certaines obligations de premier rang et hybrides libellées en euros. Les transactions comprenaient une demande de consentement des détenteurs d'obligations à la substitution, effective à la réalisation de la scission partielle, de Syensqo SA/NV à Solvay en tant qu'émetteur (i) des €500 000 000 d'obligations super subordonnées à taux fixe à taux révisable Perp-NC5. 5 avec première date d'appel le 2 décembre 2025 (ISIN : BE6324000858) (les "Obligations Hybrides 2025"), et (ii) les €500.000.000 d'Obligations à Taux Fixe à 2,750% échéant le 2 décembre 2027 (ISIN : BE6282460615) (les "Obligations 2027").

Lors de l'assemblée relative aux Obligations Hybrides 2025, le quorum nécessaire a été atteint, la résolution extraordinaire correspondante a été adoptée et la condition correspondante a été remplie. En conséquence, Syensqo SA/NV a été substituée à Solvay en tant qu'émetteur des Obligations Hybrides 2025, avec effet à la date de la Scission Partielle, et sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à certaines conditions énoncées dans l'avis de sollicitation de consentement.

Lors de l'assemblée des détenteurs des Obligations 2027, le quorum nécessaire a été atteint, la résolution extraordinaire correspondante a été adoptée et la condition correspondante a été remplie. En conséquence, Syensqo SA/NV a été substituée à Solvay en tant qu'émetteur des Obligations 2027, avec effet à la date de la Scission partielle, et sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à certaines conditions énoncées dans l'avis de sollicitation de consentement.

Les Obligations Senior à 3,95% échéant en 2025 émises par Cytec Industries Inc. (CUSIP : 232820 AK6) (les "Obligations Cytec 2025") resteront en circulation pour un montant de USD 163.495.000, comme c'est le cas actuellement. Solvay SA restera le garant des Obligations Cytec 2025 et, à compter de la date de la Scission Partielle, Syensqo a fourni une contre-garantie à Solvay pour tout paiement à effectuer au titre des Obligations Cytec 2025.

Projet de séparation
Le 15 mars 2022, Solvay SA ("Solvay" ou le "Groupe Solvay") avait annoncé qu'elle examinait le projet de sa séparation en deux sociétés indépendantes cotées en bourse :

- "SpecialtyCo" (désormais renommée Syensqo), qui comprendrait le segment Materials du groupe Solvay, et la majorité du segment Solutions du groupe Solvay : Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance, et Oil and Gas (ensemble les "Specialty Businesses"). Syensqo SA a été constituée le 27 février 2023 sous le nom de Specialty Holdco Belgium avant d'être renommée par la suite.
- "EssentialCo", qui comprendrait les principales entreprises mono-technologiques du segment Chimie du groupe Solvay et l'activité Special Chem (ensemble, le " groupe Solvay restant "). À la suite de la scission partielle (telle que définie ci-dessous), le groupe Solvay restant se composerait d'EssentialCo.

La séparation a été effectuée au moyen d'une scission partielle de Solvay SA, en vertu du droit belge, par laquelle Solvay SA a apporté à Syensqo les actions et autres intérêts qu'elle détient dans les entités juridiques exploitant les Activités de Spécialités, ses droits et obligations en vertu des accords conclus avec ces entités juridiques, ainsi que certains autres actifs et passifs dans le cadre d'un régime de succession universelle ("transmission à titre universel") (la "Scission Partielle"). Lors de la réalisation de la Scission Partielle, les actionnaires de Solvay SA ont reçu des actions émises par Syensqo SA au prorata de leur participation dans Solvay SA. Les actions de Syensqo SA ont été admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris le 8 décembre 2023, immédiatement après la Scission Partielle. La négociation en bourse des actions de Syensqo SA a débuté le 11 décembre 2023.

La scission partielle a été structurée de manière à être fiscalement efficiente pour une majorité significative des actionnaires de Solvay SA dans les principales juridictions. La scission partielle a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023.

Avant la Scission partielle, une réorganisation juridique a été réalisée afin de séparer les Activités spécialisées des autres activités du groupe Solvay (la " Réorganisation juridique "), en : (i) le transfert d'actifs, de passifs et d'activités d'entités juridiques qui entreprenaient auparavant à la fois des activités de Spécialités et des activités du Groupe Solvay restant (appelées " Entités mixtes ") vers des entités juridiques existantes ou nouvelles dédiées soit aux Activités de Spécialités, soit aux activités du Groupe Solvay restant ; et (ii) la réorganisation de la propriété au sein du Groupe Solvay de toutes les entités juridiques existantes entièrement dédiées aux Activités de Spécialités avant la Réorganisation Juridique (" Entités Dédiées "), de toutes les entités juridiques existantes qui étaient des Entités Mixtes avant la Réorganisation Juridique et dont les activités du Groupe Solvay Restant ont été retirées, et de toutes les nouvelles entités juridiques auxquelles les Activités de Spécialités ont été retirées dans le cadre de la Réorganisation Juridique.

Indemnités croisées HSE
L'accord de séparation conclu entre Syensqo et Solvay dans le cadre de la scission partielle contient des provisions attribuées au groupe Syensqo pour certains coûts d'exploitation, des sites fermés ou cédés, y compris des sites pour lesquels des provisions ont été historiquement constituées dans les états financiers consolidés du groupe Solvay, et des obligations d'indemnisation croisée applicables lorsqu'une partie encourt des réclamations, des responsabilités ou des dépenses pour des sites attribués à l'autre partie dans l'accord de séparation.

En vertu des dispositions relatives aux indemnités croisées, le groupe Syensqo, d'une part, et le groupe Solvay, d'autre part, ont accepté d'indemniser l'autre partie pour certains passifs environnementaux attribués à l'autre partie. L'accord de séparation comprend des dispositions relatives à la gestion des réclamations environnementales, des obligations de remise en état et des actions connexes. L'accord de séparation prévoit également que les réclamations soumises aux dispositions d'indemnisation croisée peuvent être présentées jusqu'à 12 mois après l'expiration du délai de prescription applicable.

À la fin de 2023, Syensqo a reconnu des actifs d'indemnisation de €51 millions représentant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie que Syensqo s'attend à recevoir du groupe Solvay pour les passifs environnementaux indemnisés. Syensqo a également comptabilisé des provisions pour indemnités croisées de €21 millions en 2023 (dans Autres provisions) représentant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie que Syensqo s'attend à payer au groupe Solvay pour certains passifs environnementaux.

Accord sur les questions fiscales aux États-Unis
Dans le cadre de la scission partielle, Syensqo et Solvay ont conclu un Accord sur les Questions Fiscales aux États-Unis ("l'AQF") destiné (entre autres) à préserver le traitement fiscal de la scission partielle et de la séparation des Activités américaines de SpecialtyCo et des Activités américaines de EssentialCo (la "scission américaine") aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

Dans le cadre du AQF américain, Syensqo et Solvay seront généralement tenus d'indemniser l'autre pour tout impôt américain et certaines pertes connexes résultant de (ou liées à) l'échec de la scission américaine et de la scission partielle (et de certaines transactions associées) à se qualifier pour le traitement fiscal américain prévu, lorsque ces impôts ou pertes sont attribuables à (1) les fausses déclarations et les manquements aux engagements pris dans le cadre de la scission américaine, de la scission partielle ou du AQF américain (y compris dans la décision de l'IRS et l'avis fiscal décrits ci-dessus), (2) l'application de certaines dispositions de la législation fiscale fédérale américaine à la scission américaine ou à la scission partielle (par exemple, dans le cadre d'un changement de contrôle de l'une des parties) ou (3) d'autres actions ou omissions relevant du contrôle de la partie qui donnent lieu à des impôts américains (ou à des pertes connexes) dans le cadre de la scission américaine et de la scission partielle.

En vertu du AQF américain, il est interdit à Syensqo et Solvay de prendre des mesures dont on peut raisonnablement s'attendre à ce que la scission partielle ou le spin-off américain (ou certaines transactions associées) ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal américain prévu, ou qui pourraient compromettre les conclusions, ou qui seraient incompatibles avec la décision de l'IRS ou l'avis fiscal susmentionné.

En outre, il est généralement interdit aux parties (sous réserve de certaines exceptions dans le AQF américain), pendant la période de deux ans suivant l'achèvement de la scission partielle, de s'engager dans certaines acquisitions, fusions, liquidations, ventes et opérations de rachat concernant leurs actions et actifs respectifs qui pourraient compromettre l'exonération fiscale de la scission partielle ou de la scission américaine aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Ni les obligations de Solvay ni celles de Syensqo en vertu du TMA américain ne sont limitées en montant ou soumises à un plafond.

Au 31 décembre 2023, Syensqo n'avait pas connaissance d'une violation ou d'une prétendue violation par elle de ses obligations en vertu du TMA américain, et n'avait reçu aucune notification de Solvay concernant une violation ou une prétendue violation de celui-ci.

Avantages postérieurs à l'emploi
Une contribution volontaire de €86 millions a été versée au Royaume-Uni en 2023.

Accord de services de transition
Le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay ont conclu un Accord de Services de Transition ("l'AST"), prenant effet à la date de la Scission partielle pour une durée non renouvelable de 24 mois, en vertu duquel le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay, dans la mesure où certaines fonctions commerciales et fonctions d'entreprise n'ont pas été séparées avant la date de la Scission partielle, fourniront chacun à l'autre divers services et soutiens sur une base transitoire intérimaire. En particulier, étant donné que le groupe Syensqo ne disposera pas de certaines fonctions d'entreprise internes entièrement en place à la date de la scission partielle (telles que les services financiers, juridiques, fiscaux, de ressources humaines, de paie, informatiques et autres services de soutien), le groupe Solvay apportera son soutien dans ces domaines selon les termes de l'accord de transfert de technologie. À la fin de l'accord de services, le groupe Syensqo supportera des frais de liquidation couvrant certains coûts de restructuration encourus par le fournisseur. Dans ce contexte, Syensqo a comptabilisé une provision de €51 millions en 2023.

Dépréciation d'actifs
Les tests de dépréciation effectués au niveau des UGT au 31 décembre 2023 ont été basés sur les budgets approuvés par le Conseil d'administration de Syensqo et les plans à moyen terme. Les tests ont abouti à la comptabilisation d'une perte de valeur pour l'UGT Aroma Performance (Consumer & Resources) suite à l'augmentation du taux d'actualisation et à la baisse continue de la demande de vanilline synthétique, au déstockage des clients et à la forte concurrence sur les marchés de l'alimentation, des arômes et des parfums, malgré les améliorations attendues des mesures prises en matière de coûts fixes.
La perte de valeur totale de €114 millions a été affectée au goodwill (€59 millions), aux immobilisations corporelles (€48 millions) et aux immobilisations incorporelles (€7 millions).

Modifications des plans d'incitation à long terme ("LTI")
Dans le cadre de la scission partielle, des modifications ont été apportées aux plans d'intéressement à long terme existants. Les plans d'intéressement à long terme ont été ajustés sur la base de l'une des deux approches suivantes :

1. Approche actionnariale - Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir une action du groupe Solvay et une action du groupe Syensqo.
2. Approche de l'employeur - Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'attributions de leur futur employeur (c'est-à-dire soit le groupe Syensqo, soit le groupe Solvay).

Les attributions d'actions du groupe Solvay n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 2 "Plans de paiement fondés sur des actions". La direction a établi la méthode comptable suivante pour ces attributions.

Pour les attributions accordées sur les actions du groupe Solvay, un passif est comptabilisé à la date de la scission partielle sur la base de la juste valeur des attributions du groupe Solvay à cette date (€14,4 millions). Une entrée correspondante est reconnue dans les capitaux propres (€7,5 millions) et dans les autres créances (€6,9 millions) respectivement pour la période d'acquisition des droits qui s'est écoulée à ce jour et les services qui doivent encore être rendus par les bénéficiaires. L'actif sera amorti dans le compte de résultat consolidé sur la période d'acquisition restante des plans.

Les coûts des attributions liées au groupe Solvay (€1 million) sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives) dans l'EBIT/EBITDA IFRS. La fluctuation de la juste valeur du passif lié aux avantages (€7 millions) est présentée dans les résultats financiers avec la fluctuation de la juste valeur des options/actions de couverture (€7 millions). La valeur comptable du passif au 31 décembre 2023 est de €22 millions.

L'avantage sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de reporting. Cela s'applique également aux plans acquis tant qu'il reste des options en circulation (non exercées).

Les engagements liés aux plans entièrement acquis sont présentés comme étant à court terme, étant donné que les bénéficiaires peuvent exercer leurs droits à tout moment. Les passifs liés aux plans dont les droits ne sont pas acquis sont présentés comme des passifs non courants.

2. Méthodes comptables

Syensqo a préparé ses états financiers consolidés résumés sur une base semestrielle, conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ils n'incluent pas toutes les informations requises pour la préparation des états financiers consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés pour 2023 seront publiés en avril 2024.

La préparation des chiffres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui sont basés sur les états financiers combinés du groupe Syensqo et les chiffres de 2023 avant la date de la scission partielle, a exigé de la direction qu'elle applique des méthodes et des politiques comptables qui sont basées sur des jugements. L'application de ces jugements, y compris la manière dont les entités au sein du groupe Solvay existant ont été combinées, a affecté les montants déclarés des actifs et des passifs au 31 décembre 2022 ainsi que les montants déclarés des produits et des charges avant la date de la scission partielle.

Les jugements comptables critiques et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation inclus dans les états financiers combinés de 2022 restent applicables. Des mises à jour pertinentes sur des sujets spécifiques sont incluses dans ces notes et doivent être lues conjointement avec les états financiers combinés 2022.

Les normes, interprétations et amendements qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2023 et qui sont pertinents pour le Groupe sont présentés ci-dessous. Une évaluation a été faite et ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés résumés du Groupe.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique - Amendements à l'IAS 12
Les amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat réduisent le champ d'application de l'exception relative à la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles égales, telles que les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement.

Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers et à l'IFRS Practice Statement 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables
Les amendements fournissent des orientations sur l'application des jugements d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les amendements à l'IAS 1 remplacent l'obligation de fournir des informations sur les méthodes comptables "significatives" par l'obligation de fournir des informations sur les méthodes comptables "importantes". Des conseils et des exemples illustratifs sont ajoutés dans l'énoncé de

pratique pour aider à l'application du concept d'importance relative lors de la prise de décision concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier - Amendements à l'IAS 12 (non encore approuvés par l'UE)
Le 23 mai 2023, l'IASB a publié Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier - Amendements à l'IAS 12 (les Amendements) afin de clarifier l'application de l'IAS 12 Impôts sur le résultat aux impôts sur le résultat découlant de la législation fiscale adoptée ou quasi adoptée pour mettre en œuvre les règles types du deuxième pilier du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) (impôts sur le résultat du deuxième pilier).

Les amendements introduisent :
- une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre par les juridictions des règles types du deuxième pilier ; et
- des obligations d'information pour les entités concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le revenu du deuxième pilier découlant de cette législation, en particulier avant sa date d'entrée en vigueur.

L'exception temporaire obligatoire - dont l'utilisation doit être divulguée - s'applique immédiatement. Les autres exigences en matière d'informations à fournir s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Le Groupe confirme qu'il applique l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés.

La législation du deuxième pilier a été adoptée ou pratiquement adoptée dans certaines juridictions dans lesquelles le Groupe opère, notamment en Belgique où se trouve l'entité mère ultime. La législation entrera en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1er janvier 2024.

Syensqo SA suit de près les lois adoptées par les différentes juridictions à la suite des initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (" OCDE ") et de l'UE concernant l'impôt minimum mondial de 15 % dans le cadre du deuxième pilier, ainsi que l'impact potentiel de ces lois. Une évaluation préliminaire de cet impact potentiel, qui a été menée avec le soutien d'un conseiller indépendant sur la base des informations financières de l'exercice 2022 de Solvay SA (avant la scission partielle du 8 décembre 2023), a indiqué qu'aucun impact fiscal significatif n'était attendu. En raison de la complexité des règles du deuxième pilier, des orientations et compléments continus de la législation et de la complexité de la scission partielle du groupe d'un point de vue financier et transactionnel, l'exercice 2023 n'est pas considéré comme une référence appropriée et l'évaluation de l'impact se poursuivra dans le courant de l'année 2024.

Syensqo SA continuera à mener des analyses techniques fiscales et à développer ses outils et processus au cours des prochains mois et continuera à impliquer, informer et éduquer les principales parties prenantes, tant internes qu'externes.
Il existe d'autres amendements IFRS applicables pour la première fois en 2023, mais ils n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés résumés du Groupe ou ne sont pas pertinents pour ceux-ci et n'ont donc pas été divulgués.

3. Présentation par segment

Syensqo est organisé par segments opérationnels, tels que décrits ci-après :

- **Materials**, comprenant les GBUs Composite Materials et Speciality Polymers. Le segment Materials offre un portefeuille unique de polymères et de technologies composites de haute performance utilisés principalement dans les applications de mobilité durable. Ses solutions permettent de réduire le poids et d'améliorer les performances tout en réduisant les émissions de CO2 et en améliorant l'efficacité énergétique. Les principaux marchés desservis comprennent la mobilité de nouvelle génération dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, des soins de santé et de l'électronique.
- **Consumer & Resources** offre une expertise unique en matière de formulation et d'application grâce à des formulations spécialisées personnalisées pour la chimie des surfaces et le comportement des liquides, maximisant le rendement et l'efficacité des processus dans lesquels elles sont utilisées tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance, et Oil & Gas se concentrent sur des domaines spécifiques tels que les ressources (amélioration du rendement de l'extraction des métaux, des minéraux et du pétrole), les applications industrielles (telles que les revêtements) ou les biens de consommation et les soins de santé (y compris la vanilline et le guar pour les soins personnels et à domicile).
- **Corporate & Business Services** comprennent les services corporate centralisés, tels que la recherche et l'innovation, les unités de cogénération dédiées aux activités de Syensqo et le développement de nouvelles activités (DNA).

Rapprochement des résultats par segment, sous-jacents & IFRS

(en M€)	S2 2023	S2 2022	2023	2022
Chiffre d'affaires net	**3 206**	**4 042**	**6 834**	**7 890**
Materials	1 886	2 152	4 004	4 078
Consumer & Resources	1 318	1 886	2 826	3 805
Corporate & Business Services	2	4	4	7
EBITDA sous-jacent	**712**	**937**	**1 618**	**1 863**
Materials	585	692	1 312	1 290
Consumer & Resources	199	321	458	749
Corporate & Business Services	-72	-76	-151	-177
Amortissements & dépréciations d'actifs sous-jacents	-255	-262	-484	-482
EBIT sous-jacent	**457**	**675**	**1 134**	**1 381**
Impact comptable des Novation des couvertures CO2 et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	1	-40	-31	-70
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-333	-25	-388	-31
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	26	-142	-168	-182
EBIT	**152**	**468**	**547**	**1 098**
Charges financières nettes	-92	-72	-158	-132
Profit / perte (-) de la période avant impôts	**59**	**396**	**389**	**966**
Impôts sur le résultat	-164	53	-192	-2
Profit / perte (-) de la période	**-105**	**449**	**197**	**964**
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	1	6	3	14
attribué aux actionnaires Syensqo	**-106**	**444**	**193**	**950**

4. Instruments financiers

Méthodes de valorisation

Depuis le 31 décembre 2022, aucun changement n'est intervenu dans les techniques de valorisation.

Juste valeur des instruments financiers évalués à leur coût amorti

Pour tous les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments financiers au 30 septembre 2023 n'est pas significativement différente de celle publiée dans la Note F32 des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2023 n'a pas changé de manière significative par rapport au 31 décembre 2022.

5. Transactions avec le groupe Solvay restant

5.1 Dividendes payés au / reçus du groupe Solvay et autres transactions avec le groupe Solvay restant

Au cours de la période de reporting précédente, Syensqo n'était pas constituée en tant que groupe sous une société holding unique et les entités dédiées et mixtes de Syensqo détenaient des investissements dans des filiales du groupe Solvay restant et vice-versa.

Ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant ont été éliminés des capitaux propres dans les états financiers combinés de Syensqo pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. En conséquence, la trésorerie provenant des dividendes payés par les Entités Syensqo dédiées ou mixtes au Groupe Solvay restant ou reçus par Syensqo des filiales du Groupe Solvay restant est présentée dans la ligne "Dividendes payés au Groupe Solvay" et "Dividendes reçus du Groupe Solvay", respectivement, dans les États consolidés des flux de trésorerie. Ils sont également inclus dans les "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les flux de trésorerie associés aux augmentations de capital, aux remboursements de capital ou aux transferts de ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant sont également présentés dans les "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans les états consolidés des flux de trésorerie et font maintenant partie des "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Certaines transactions d'exploitation et d'investissement de Syensqo sont présentées sur une "base brute" :
1. les charges et produits d'exploitation sont présentés comme des flux de trésorerie d'exploitation ;
2. les acquisitions et ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, filiales et autres investissements sont présentées comme des flux de trésorerie d'investissement et, simultanément, les contributions de / distributions au Groupe Solvay restant sont présentées dans le flux de trésorerie des activités de financement comme " Autres transactions avec le Groupe Solvay ", chaque fois que ces transactions ne se traduisent pas en fin de compte par des mouvements de " Trésorerie et équivalents de trésorerie " pour Syensqo.

Cela se produit pour le découpage des transactions Syensqo susmentionnées dans les entités mixtes qui sont devenues partie du groupe Solvay restant, étant donné que la "trésorerie et les équivalents de trésorerie" de ces entités ne sont pas inclus dans les états consolidés de la position financière.

Les impôts courants provenant des résultats de Syensqo dans les entités mixtes du groupe Solvay restant, les coûts de restructuration liés aux provisions réglées par le groupe Solvay restant, les charges liées aux avantages du personnel pour les obligations à prestations définies conservées par le groupe Solvay restant et les charges pour l'utilisation des actifs partagés des entités mixtes sont des exemples supplémentaires de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par le groupe Solvay restant et accumulées dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

La présentation sur une "base brute" est considérée comme reflétant mieux la performance de l'entreprise en termes de génération de flux de trésorerie.

Les mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie résultant des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement des activités du groupe Solvay restant, qui se sont produits dans les entités mixtes qui ont été intégrées à SpecialtyCo sur la base de la réorganisation juridique, ne sont pas inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement. Ils sont plutôt présentés dans la ligne "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres, étant donné que la variation correspondante de la "trésorerie et des équivalents de trésorerie" est incluse dans l'état consolidé de la situation financière.

Les "Autres transactions avec le groupe Solvay dans l'état des variations des capitaux propres" pour la période se terminant le 31 décembre 2023 comprennent également :
- les obligations hybrides 2025 pour un montant nominal de €500 millions, comme décrit dans la section sur la gestion du passif;
- les actions propres apportées dans le cadre de la scission partielle et évaluées à leur juste valeur à la date de la scission (€62 millions);
- les autres dettes financières transférées lors de la scission partielle, y compris : les Obligations 2027 (valeur nominale de €500 millions), le nouveau financement de €600 millions utilisé principalement par le groupe Solvay pour refinancer les obligations existantes, et tous les prêts et emprunts en cours liés aux comptes bancaires internes ou aux financements structurés en cours entre Syensqo et Solvay à la date de la scission;

Le montant de €542 millions présenté dans la ligne "Autres" dans le tableau ci-dessous reflète principalement le règlement d'une dette financière de Syensqo vis-à-vis du reste du Groupe Solvay réalisée via le transfert d'actions d'une filiale de Solvay, détenues par une filiale de Syensqo en France.

Les détails de la ligne " Autres transactions avec le groupe Solvay " et la réconciliation entre les montants correspondants dans les états consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en € millions	S2 2023	S2 2022	2023	2022
Découpage des entités mixtes	243	-197	250	-215
Augmentation / réduction de capital, transfert d'actions avec le groupe Solvay restant	503	51	216	-62
Trésorerie et équivalents de trésorerie transférés lors de la scission	1 210		1 210	
Coûts de restructuration	-8	4	9	10
Impôts courants	-13	66	-28	52
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans le tableau des flux de trésorerie	**1 935**	**-76**	**1 656**	**-215**
Dividendes payés au groupe Solvay		-229	-436	-237
Dividendes reçus du groupe Solvay	31	4	1 305	9
Impôts différés	-11	-3	-14	-3
Obligations hybrides transférées lors de la scission	494		494	
Actions propres	-62		-62	
Autres dettes financières transférées lors de la scission	-794		-794	
Autres	-34	-6	542	-6
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans l'état des variations des capitaux propres	**1 560**	**-310**	**2 692**	**-452**

5.2 Modifications des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant

Les comptes bancaires internes entre Syensqo et le groupe Solvay restant, en place sur les périodes présentées et éliminés dans le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les états financiers consolidés du groupe Solvay, ont été réintégrés dans les états financiers consolidés de Syensqo.

Lorsque ces comptes bancaires internes, faisant partie du système de cash pooling, étaient en position d'actif structurel pour Syensqo, les changements y afférents sont présentés sur la ligne "Variation des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant" dans le cadre des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

À la fin du mois de décembre 2023, il n'y a plus de comptes bancaires internes restants entre Syensqo et le Groupe Solvay restant, car les comptes ont été réglés au moment de la Scission partielle ou avant, suite à la réalisation de la Réorganisation juridique.

6. Evénements postérieurs à la date de clôture

En février 2024, le Groupe a annoncé son intention de mettre en sommeil certaines de ses lignes de production à Baton Rouge et Saint Fons (Aroma Performance & Technology Solutions). Les coûts sont estimés à €16 millions.

Le 1er mars 2024, le règlement avec le NJDEP, consigné dans une ordonnance de consentement judiciaire, a obtenu l'approbation du tribunal et est devenu définitif et contraignant. La société prévoit d'effectuer un paiement en espèces d'environ US$180 millions dans le cadre de ce règlement au cours du T2 2024, le solde sera réglé sur une période de 30 ans.

7. Déclarations des personnes responsables

Ilham Kadri, Directeur Général, et Christopher Davis, Directeur Financier, du Groupe Syensqo, déclarent qu'à leur connaissance :

- L'information financière consolidée résumée, préparée conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union européenne, reflète une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Syensqo ;
- Le rapport de gestion contient une présentation fidèle des événements importants survenus au cours de l'année 2023, et de leur impact sur l'information financière consolidée résumée ;
- Les principaux risques et incertitudes sont conformes à l'évaluation présentée dans la section Gestion des risques du Document de référence 2022 de Syensqo, compte tenu de l'environnement économique et financier actuel.

8. Déclaration des contrôleurs légaux des comptes

Le commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marie Kaisin, a confirmé que ses travaux de révision, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé d'ajustement significatif dans le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des profits et pertes reconnus directement dans les capitaux propres, le bilan consolidé, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres ou le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos le décembre 31, 2023 repris dans ce communiqué de presse.

En outre, EY Réviseurs d'Entreprises SRL a confirmé que les procédures, qui sont terminées quant au fond, n'ont pas révélé d'ajustement significatif dans les informations contenues dans le communiqué de presse sur les informations extra-financières sur la durabilité inclues dans la section «ONE Planet – feuille de route», à l'exception de l'indicateur clé de performance des émissions de GES du scope 3 sur les "cinq catégories prioritaires" qui n'est soumis à aucune procédure pour l'exercice clos le 31 décembre, 2023. Une conclusion d'assurance limitée ou une opinion d'assurance raisonnable sera émise sur un ensemble d'indicateurs clés de performance extra-financiers dans le rapport annuel.

Enfin, EY Réviseurs d'Entreprises SRL a lu les informations reprises dans la section 'Rapprochement des indicateurs sous-jacents du compte de résultats' pour la période de 12 mois close au 31 décembre 2023 et a apprécié si cette information ne comportait pas d'anomalie significative avec le communiqué de presse. Sur la base de leur lecture, EY Réviseurs d'Entreprises n'a rien à communiquer.

Glossaire

Activités abandonnées : composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui:

- Représente une branche d'activité ou une zone géographique d'opérations importante et distincte
- Fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une branche d'activité ou d'une zone géographique d'opérations importante et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Ajustements : chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif. Ces ajustements comprennent :

- Résultats de la gestion de portefeuille et des restructurations majeures,
- Résultats de l'assainissement de l'héritage et de litiges importants,
- Amortissement des actifs incorporels résultant de l'allocation du prix d'achat (PPA) et de l'augmentation des stocks dans la marge brute,
- Les résultats financiers nets liés aux variations des taux d'actualisation, les coupons des obligations hybrides déduits des capitaux propres selon les normes IFRS et les effets de la gestion de la dette (comprenant principalement les gains/(pertes)) liés au remboursement anticipé de la dette,
- Ajustements du résultat des capitaux propres pour les gains ou pertes de valeur, les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et la contribution au résultat des capitaux propres IFRS des investissements en capitaux propres cédés au cours de la période,
- Résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur,
- les gains et pertes liés à la gestion des couvertures de CO2 non comptabilisées comme couvertures de flux de trésorerie, reportés dans les ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique,
- Réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du groupe Solvay et des instruments de couverture correspondants,
- Effets fiscaux liés aux éléments énumérés ci-dessus et à la charge ou au produit d'impôt des années précédentes.

Tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Autres produits de l'activité : produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Syensqo.

Cash conversion est un ratio utilisé pour mesurer la conversion de l'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : (EBITDA sous-jacent + investissements) / EBITDA sous-jacent.

Cash flow provenant des activités opérationnelles sont ceux générés/(utilisés par) les principales activités productrices de revenus du groupe et d'autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

CGU : Cash Generating Unit - Unité génératrice de cash

Charges financières nettes : charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts : coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net : Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et aux métiers de Syensqo. Le chiffre d'affaires net exclut les Autres produits de l'activité.

Contributions volontaires aux pensions: contributions aux actifs des régimes en plus des contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ces paiements sont discrétionnaires et sont motivés par l'objectif de création de valeur. Ces contributions volontaires sont exclues du free cash-flow car elles ont un caractère de désendettement en tant que remboursement de la dette.

Cotisations obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés: pour les régimes capitalisés, les contributions aux actifs des régimes correspondant aux montants devant être versés au cours de la période considérée, conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation, ainsi que, pour les régimes non capitalisés, les prestations versées aux bénéficiaires.

Conversion en cash est un ratio utilisé pour mesurer la conversion d'EBITDA en cash. Il est défini comme suit: (EBITA sous-jacent + Capex des activités poursuivies) / EBITDA sous-jacent.

Croissance organique: croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent, à l'exclusion des changements de périmètre (liés à de petites fusions et acquisitions n'entraînant pas de retraitements) et des effets de conversion des devises. Le calcul est effectué en rebasant la période précédente au périmètre d'activité et au taux de conversion des devises de la période actuelle.

CTA : Currency Translation Adjustment : écart de conversion.

Désendettement opérationnel : Réduction des passifs (dette financière nette ou provisions) à travers la performance opérationnelle uniquement, i.e. hors impacts fusions et acquisitions et périmètre, ainsi que les impacts de réévaluations (changement de taux de change, d'inflation, de mortalité, d'actualisation).

Dette nette financière : Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes – Trésorerie & équivalents de trésorerie – Autres instruments financiers. La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retraiter en dette 100% des obligations hybrides perpétuelles, considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS. C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

EBIT : Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe quelle que soit la structure de financement.

EBITDA : Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

Effet de levier (ou ratio de levier) : Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Prix nets : Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

Fonds de roulement net : Stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins dettes commerciales et autres dettes courantes.

Free cash flow : Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions ou aux cessions de filiales, des sorties de trésorerie liées aux contributions volontaires aux régimes de retraite, étant donné qu'elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette, et des flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille, tels que les coûts externes non récurrents du découpage interne et les impôts y afférents...).), les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales et des flux de trésorerie associés au projet de scission partielle), et les autres investissements, et à l'exclusion des prêts aux entreprises associées et des participations non consolidées, et de la comptabilisation des créances affacturées), le paiement des dettes de location, et l'augmentation/diminution des emprunts liés à l'assainissement de l'environnement. Avant l'adoption de la norme IFRS 16, les paiements au titre des contrats de location simple étaient inclus dans les flux de trésorerie disponibles. Suite à l'application de la norme IFRS 16, les contrats de location étant généralement considérés comme étant de nature opérationnelle, les flux de trésorerie disponibles intègrent le paiement du passif locatif (à l'exclusion des charges d'intérêts). L'exclusion de cet élément dans le flux de trésorerie disponible se traduirait par une amélioration significative du flux de trésorerie disponible par rapport aux périodes précédentes, alors que les opérations elles-mêmes n'ont pas été affectées par la mise en œuvre de l'IFRS 16. Il s'agit d'une mesure de la génération de trésorerie, de l'efficacité du fonds de roulement et de la discipline en matière de capital du groupe.

Free cash flow aux actionnaires de Syensqo: Free cash flow après le paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash-flow disponible aux actionnaires de Syensqo pour payer leur dividende et/ou réduire la dette financière nette.

Free cash flow conversion ou conversion des flux de trésorerie disponibles: est calculé comme le rapport entre les flux de trésorerie disponibles aux actionnaires de Syensqo sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

GBU : Global business unit - Unité opérationnelle globale.

IBA: Internal Bank Accounts - Comptes bancaires internes.

IFRS : International Financial Reporting Standards.

Indicateurs extra-financiers Indicateurs utilisés pour mesurer la performance de l'entreprise en matière de développement durable, en complément des indicateurs financiers. Syensqo a sélectionné 5 indicateurs qui sont inclus dans l'initiative ONE Planet.

Investissements (Capex) : Montants payés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, et les montants payés pour les dettes de location (à l'exclusion des intérêts versés), présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, à l'exclusion de l'acquisition d'actifs liés au projet de scission partielle. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le groupe.

Intensité de Recherche & innovation : ratio entre recherche & innovation / chiffre d'affaires net.

LTM : Last Twelve Months - Douze derniers mois

OCI : Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global.

PP : Point de pourcentage, utilisé pour exprimer l'évolution de ratios.

BPS : Point de base, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA : Allocation du Prix d'Acquisition - impacts comptables des acquisitions, concernant essentiellement Rhodia et Cytec.

Pricing power : la capacité à créer un effet prix nets positif.

PSU – Performance Share Unit: Unité d'Actions de Performance.

Recherche & innovation : coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultats et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Résultat de base par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stocks options.

Résultat dilué par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques : comprend :

- Les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ;
- L'impact des principaux litiges juridiques.

Résultat de gestion et réévaluations de portefeuille : comprend :

- Les gains et pertes sur vente de filiales, entreprises communes, co-entreprises, et entreprises associées qui ne sont pas qualifiées en tant qu'activités abandonnées ;
- Les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- Les coûts opérationnels non récurrents liés à la gestion interne du portefeuille (carve-out des principales lignes d'activités)
- Les gains et pertes sur vente de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- Les coûts de restructuration induits par la gestion du portefeuille et de restructurations importantes, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Il ne comprend pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Revenus provenant d'activités non essentielles : Revenus comprenant principalement des transactions de négoce de matières premières et de services publics et d'autres revenus, considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et à l'activité principale de Syensqo.

ROCE: Rendement sur capitaux employés, calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

SOP : Stock Option Plan.

Sous-jacent : Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Syensqo sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif.

SPM: L'outil de gestion durable du portefeuille est une boussole solide et basée sur des faits qui permet d'orienter le portefeuille de Syensqo vers de meilleures solutions durables orientées vers les affaires. L'évaluation globale et systématique de SPM permet d'alerter l'entreprise sur les signaux du marché de la durabilité, même les plus faibles, d'anticiper leur impact et de développer les bonnes réponses en temps voulu. Elle permet de capturer de la valeur dans les écosystèmes émergents et aide les entreprises à développer leur portefeuille en tirant parti des opportunités et en transformant les défis en solutions.

SBTi - Science-based target initiative

Taux d'impôts sous-jacent: Impôts sur le revenu / (Résultat avant impôts - Résultat des entreprises associées et des coentreprises) - tous déterminés sur une base sous-jacente. L'ajustement du dénominateur concernant les entreprises associées et les coentreprises est effectué car ces contributions sont déjà nettes d'impôts sur le revenu. Cela donne une indication du taux d'imposition dans l'ensemble du groupe.

WACC: weighted average cost of capital – coût moyen pondéré du capital.

Contacts

Investor relations

Sherief Bakr
+44 7920 575 989

Bisser Alexandrov
+33 607 635 280

Imtiyaz Lokhandwala
+1 609 860 3959

investor.relations@Syensqo.com

Media relations

Perrine Marchal
+32 478 32 62 72

Laetitia Schreiber
+32 487 74 38 07

media.relations@Syensqo.com

Informations prospectives

Ce communiqué peut contenir des informations prospectives. Les déclarations prospectives décrivent les attentes, plans, stratégies, objectifs, événements futurs ou intentions. La réalisation des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué est sujette à des risques et à des incertitudes en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs économiques d'ordre général, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; l'évolution des conditions de marché, la concurrence des produits, la nature du développement d'un produit, l'impact des acquisitions et des désinvestissements, des restructurations, du retrait de certains produits; du processus d'approbation réglementaire, des scénarii globaux des projets de R&I et d'autres éléments inhabituels. Par conséquent, les résultats réels ou événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Si de tels risques connus ou inconnus ou des incertitudes se concrétisent, ou si nos hypothèses s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux anticipés. La société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ses déclarations prospectives.

A propos de Syensqo

Syensqo est une entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, nous réunissons des talents brillants qui repoussent sans cesse les limites de la science et de l'innovation au profit de nos clients, avec plus de 13 000 employés.

Nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront « progresser l'humanité ».

Plus d'informations sur www.syensqo.com

Syensqo Relations avec les investisseurs

- Earnings materials
- Strategy
- Share information
- Credit information
- Separation documents
- Webcasts, podcasts and presentations